

VILLE DE METZ

PREFECTURE DE LA MOSELLE

PROJET

**CONVENTION CADRE
DU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
DE LA VILLE DE METZ**

2007-2009

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....	4
Caractéristiques Ville de METZ	
Caractéristiques des quartiers concernés par la géographie prioritaire	
Metz-Borny	
Metz-Bellecroix	
Metz-Patrotte	
Boileau-Pré-Génie	
Chemin de la Moselle	
Hannaux-Barral-Frécot	
GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE.....	24
Habitat et cadre de vie	
Emploi et développement économique	
Réussite éducative	
Citoyenneté et prévention de la délinquance	
Santé	
DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION.....	35
Nécessité et outils du suivi et de l'évaluation	
Nécessité du suivi et de l'évaluation	
Les outils du dispositif de suivi et d'évaluation : les indicateurs	
Instances décisionnelles	
Comité de Pilotage	
Comité technique	
FINANCEMENT.....	40
Dispositif transitoire	
Engagements financiers globaux de l'Etat et des différents partenaires	
ANNEXES.....	41

PREAMBULE

Depuis de nombreuses années la Ville de Metz s'est mobilisée avec l'Etat dans une politique volontariste en faveur des quartiers sensibles se trouvant sur son territoire. Deux opérations de rénovation urbaine ont vu le jour accompagnées d'un volet social permettant de prendre en compte les habitants et leurs problématiques : emploi, logement, santé, éducation.

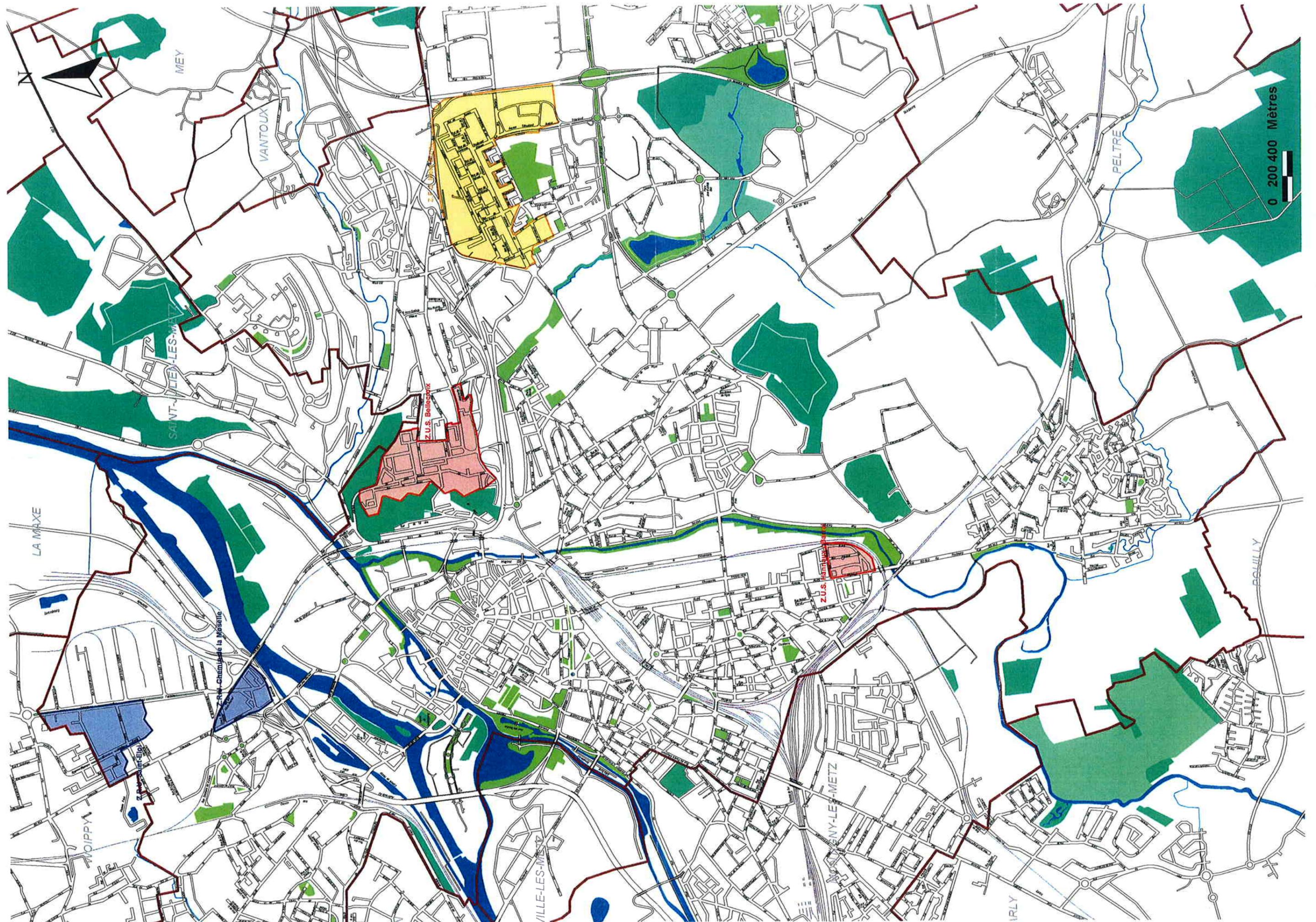
Dans cette perspective, le Contrat Ville de l'agglomération messine conclu en 2000 avait pour ambition d'accompagner les quartiers sensibles dans leur transformation et dans leur retour dans le droit commun. Ce dispositif est arrivé à son terme le 31 décembre 2006, la volonté de promouvoir l'égalité des chances des habitants des quartiers sensibles demeure une priorité des partenaires engagés dans la Politique de la Ville messine. Aussi, la Ville de Metz et l'Etat ont décidé d'adopter une **Convention Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale** selon le cadre contractuel précisé par la circulaire ministérielle du 24 mai 2006.

Le principe fondateur de la Politique de la Ville reste inchangé, **à savoir intervenir sur des territoires prioritaires au profit de leurs habitants**. Conforté par une pratique partenariale forte et cohérente des moyens plus ciblés vont être mis en œuvre au travers cette nouvelle génération de contrat pour renforcer l'équilibre sur des territoires jugés prioritaires et promouvoir l'égalité des chances de tous les habitants des quartiers concernés. Le contrat urbain de cohésion sociale doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires grâce à une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se situent.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire au préalable de prendre en compte la diversité des situations à travers un **diagnostic territorial** faisant état d'une observation partagée entre toutes les structures institutionnelles oeuvrant au sein des quartiers sensibles.

Au vu de ce constat, sera élaboré le **cadre de mise en œuvre du projet de développement social** en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Ces axes de travail vont permettre de dégager les grandes priorités sur lesquelles des efforts vont être concentrés avec pour volonté commune de la Ville de Metz et de l'Etat de **lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion** : spatiale, accès à l'emploi, au logement, aux soins...

La Ville de Metz a toujours été consciente que les quartiers dits « prioritaires » devaient mobiliser des efforts supplémentaires par rapport aux autres territoires de la commune ; cette mobilisation est l'essence de la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale conclue conjointement par la Ville de Metz et l'Etat pour une durée de trois ans, reconductible, à compter du 1^{er} janvier 2007.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

Caractéristiques Ville de METZ

Metz, capitale administrative de la Lorraine, compte 127 498 habitants et s'étend sur plus de 4 000 hectares. Metz est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole (CA2M) qui représente une population de 230 000 habitants.

Sa position carrefour confère à Metz une fonction métropolitaine certaine qu'elle développe de concert avec les grandes agglomérations européennes limitrophes dans le cadre de l'espace frontalier « SarLorLux » (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Lorraine et Luxembourg).

L'attractivité forte de la Ville de Metz est renforcée par une politique de la ville et des aménagements urbains ambitieux, aptes à restaurer les équilibres entre les différents quartiers et à doter la commune de nouveaux outils structurants.

De plus, elle constitue un pôle d'attraction pour les populations en difficulté ou en voie d'exclusion issues des bassins de reconversion industrielle limitrophes, ou d'autres zones en déclin.

Néanmoins, un nombre élevé de personnes reste à l'écart de ce dynamisme économique, souvent en raison d'un faible niveau de formation et tout particulièrement celles vivant dans les quartiers d'habitat social.

Forts de ces enseignements, la Ville de Metz et ses partenaires institutionnels ont mis en place de nombreux dispositifs tant à l'échelon communautaire, municipal qu'à celui de certains quartiers de la ville.

Parmi ces dispositifs et pour répondre à un besoin de diversification de l'habitat, la CA2M s'est dotée en décembre 2002 d'un **PLH** (Programme Local de l'Habitat) qui permet à une échelle intercommunale la mise en œuvre d'une politique de développement de l'habitat plus cohérente en luttant notamment contre les déséquilibres structurels.

Plus localement, la Ville de Metz s'est engagée conjointement avec l'Etat dans une procédure de **Grand Projet de Ville** afin de mettre en œuvre un projet global de développement économique et social et de recomposition urbaine du quartier de Metz-Borny. La convention initiale fixant les grandes orientations de ce projet a été signée le 12 février 2001. La convention pluriannuelle de rénovation urbaine de Metz-Borny signée le 20 décembre 2005 par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et l'ensemble des partenaires du projet a permis d'obtenir les concours financiers indispensables à la poursuite du Grand Projet de Ville.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé une convention cadre avec l'Etat le 17 juillet 2003, portant sur des engagements financiers pour la période 2003-2006 dans le cadre de **l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord/Woippy**. Identifiés en qualité de territoires prioritaires du contrat de ville de l'agglomération messine, les quartiers de Metz-Patrotte et du Chemin de la Moselle font l'objet depuis plusieurs années de la part des pouvoirs publics d'un programme d'actions concertées et soutenues, notamment dans le

cadre de la Politique de la Ville, en vue de favoriser d'une part, les conditions d'une dynamique de développement social, et d'autre part, d'y mener un programme de renouvellement urbain.

La validation par l'Etat et l'ANRU du principe de la mise en oeuvre d'une opération de rénovation urbaine sur Metz-Patrotte et le Chemin de la Moselle souligne la convergence de vues des acteurs institutionnels sur le contenu des actions à mener et leur volonté de mobiliser des moyens financiers importants afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers. Dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord/Woippy, il a été décidé d'intégrer le quartier Boileau Pré-Génie **dans le périmètre de l'ORU de Metz-Nord/Woippy** dans le souci d'en respecter la cohérence urbaine et d'optimiser l'efficacité des actions qu'il a été décidé de mener sur le territoire concerné s'étendant sur les deux communes.

Cependant, des **dysfonctionnements socio-économiques** d'ordre divers (chômage, délinquance, échec scolaire, difficulté d'intégration sociale, professionnelle, culturelle...) persistent sur certains quartiers de l'agglomération messine. Bien qu'ils connaissent des intensités variables selon les territoires, ils se concentrent principalement sur les espaces faisant l'objet de la nouvelle contractualisation au titre de la cohésion sociale et territoriale : **Metz-Borny, Metz-Bellecroix, Metz-Patrotte, Boileau-Pré-Génie, Chemin de la Moselle et Hannaux-Barral-Frécot.**

LE QUARTIER DE METZ-BORNY

Le quartier de Metz-Borny situé dans le cadran Sud-Est de l'agglomération messine à environ 5 kilomètres du centre-ville constitue la lisière urbanisée est de la ville de Metz. Sa construction a été engagée en 1962 dans le cadre d'une ZUP dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Quartier compact et homogène composé de barres, d'îlots et hérissé de tours
- Uniformité de la typologie des logements T3 et T4
- Maillage de la voirie essentiellement orienté d'Est en Ouest
- Manque de liaison avec les quartiers avoisinants

Depuis 1982 ce quartier a bénéficié de nombreux dispositifs Politiques de la Ville et a été labellisé Grand Projet de Ville au terme de la convention intervenue le 12 février 2001 entre la Ville de Metz et l'Etat. La signature avec l'ANRU de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de Metz-Borny le 20 décembre 2005 a souligné la volonté de l'ensemble des partenaires de poursuivre la rénovation, le désenclavement et le développement social et économique de ce quartier.

Démographie

La partie du quartier de Metz-Borny situé au sein du périmètre du Grand Projet de Ville comptabilise 12 031 habitants avec des caractéristiques très fortes.

Jeunesse de la population avec 41,8 % habitants du quartier de moins de 20 ans.

La **communauté étrangère** est également fortement représentée. Avec 28,3 % de population de nationalité étrangère, le quartier enregistre 20 points d'écart avec la commune messine.

Une autre composante est le **nombre de ménages de grande taille** surtout si l'on compare cette situation à la commune messine dans son ensemble qui abrite une majorité de ménages de 1 personne (40,4 % d'entre eux). A Metz-Borny, le nombre moyen de personnes par logement est de 3,39 personnes et il reste nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la commune (2,2 personnes en moyenne par logement).

Nombre élevé de familles mono-parentales : 26 % du nombre total des familles vivant sur Metz-Borny, alors que la moyenne pour l'ensemble de la commune s'élève à 14,7.

Bâti

La partie de Metz-Borny classée en GPV comprend 3 992 logements, dont 99,2 % relèvent d'immeubles collectifs. 77,6 % sont plus spécifiquement en logements locatifs HLM. Ce taux est 3 fois supérieur à celui enregistré sur la ville de Metz dans sa globalité.

19,6 % du parc HLM est concentré sur le territoire de Metz-Borny et détenu par deux bailleurs Logi-Est et majoritairement l'OPAC de Metz qui en détient 80,6 %.

Ce parc ancien en phase de démolition et de réhabilitation comprend essentiellement des logements standard, soit de manière prépondérante des « 4 pièces ».

Emploi-chômage

L'emploi ou plus particulièrement le manque d'emploi et les conséquences induites qui en découlent : désœuvrement, destructuration sociale, familiale, difficultés économiques font l'objet d'une attention toute particulière sur ce quartier. Ces efforts s'incarnent notamment dans l'ouverture en septembre 2006 d'un **Espace-Emploi** au coeur du quartier, au Pôle des Lauriers. Dispositif primordial du volet social du Grand Projet de Ville, il vise à optimiser les démarches des usagers ainsi que l'action des différents acteurs oeuvrant dans le domaine de l'emploi en favorisant une véritable synergie des compétences. Cet espace spécialisé regroupe différentes structures et services :

L'Equipe-Emploi-Insertion : mise en place le 19 mai 2003 à Metz-Borny - dans le cadre du volet social et économique du Grand Projet de Ville -, cette structure originale intervient prioritairement en direction des publics jeunes et adultes touchés par des discriminations et/ou menacés d'exclusion à savoir, les femmes et plus particulièrement celles d'origine étrangère, les chômeurs de longue durée, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans.

L'équipe est composée d'un conseiller principal ANPE - coordinateur de l'équipe - , d'un conseiller emploi ANPE, d'un conseiller technique de la Mission Locale, d'un agent municipal du service de la Délégation à l'Emploi, d'un psychologue de l'AFPA, d'une conseillère EURES intervenant sur la mobilité transfrontalière.

Actuellement, 1750 demandeurs d'emplois sont inscrits en zone GPV.

La Mission Locale qui offre un accompagnement individualisé aux jeunes entre 16 et 25 ans à la recherche d'un premier emploi ou d'une formation en les orientant vers les partenaires et les entreprises.

L'Atelier de Recherche d'Emploi propose aux demandeurs d'emploi des ateliers leur permettant de trouver une réponse rapide à un besoin précis : recherche d'offres, rédaction d'un C.V., choix d'une formation, démarche auprès des entreprises, organisation de la recherche d'emploi, utilisation d'internet.

Dans ce contexte, un **Forum Emploi** s'est tenu en mai 2004 et 2005 à l'initiative de la Ville de Metz dans le cadre de la « semaine ensemble pour l'emploi » organisée par l'ANPE. Cette manifestation dont l'objectif est de mettre en relation les demandeurs d'emploi du quartier avec les entreprises et institutions susceptibles d'embaucher a été fréquentée par quelques 800 personnes en 2004 et plus de 1000 personnes en 2005 dont 70 % domiciliées à Metz-Borny.

Compte tenu des particularités démographiques constatées sur Metz-Borny à savoir, la forte présence d'une population jeune, l'accent est mis tout particulièrement sur cette population dans le cadre des actions de la Mission Locale.

Concernant le public jeune accueilli par la Mission locale, les données concernant l'année 2005 sont les suivantes : L'antenne de Metz-Borny qui couvre les quartiers de Metz-Borny, la Grange-aux-Bois et Grigy-Technopôle a reçu 859 jeunes en 2005, soit 31,55 % de ceux en contact avec la Mission locale de Metz.

Au vu de ces éléments démographiques, sociaux, économiques, la Ville de Metz et l'Etat à travers le volet social du Grand Projet de Ville de Metz-Borny ont mis en place une forte politique de solidarité envers les habitants de ce quartier.

Cette politique volontariste se conjugue à deux niveaux : des interventions de droit commun appuyées par des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Il s'agit tout d'abord d'interventions sur les **équipements structurants** de Metz-Borny :

Dans le domaine scolaire, les écoles « Les Myosotis », « La Roselière », « Louis Pergaud » et les groupes scolaires « Erckmann Chatrian » et « Maurice Barrès » ont fait l'objet d'une réfection extérieure ou intérieure.

Dans le secteur socio-éducatif : des locaux à vocation associative ont été aménagés rue du Dauphiné et en matière d'équipements sportifs de nombreux travaux ont été réalisés tant au Complexe sportif des Hauts de Blémont, qu'au Gymnase du Beaujolais, dans la salle d'escrime, et sur les plateaux sportifs de la rue du Roussillon et de la rue du Dauphiné

Ces aménagements ont été accompagnés d'un **volet social privilégiant la vie associative et les animations sur le quartier de Metz-Borny.**

Du point de vue scolaire des dispositifs innovants et adaptés aux besoins du quartier ont été mis en place :

Le dispositif « Passerelle » qui s'inscrit dans un protocole global visant à améliorer la scolarisation des 2/3 ans dans le réseau d'éducation prioritaire de Metz Hauts de Blémont. Trois écoles maternelles sont concernées : Les Joyeux Pinsons, Les Mésanges, Arc en Ciel.

Le dispositif SUQE qui consiste à recruter et former des étudiants bénévoles en vue de la prise en charge dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité des enfants en ZEP de Metz-Borny, de l'école élémentaire à la fin du collège.

Des actions de **promotion d'aide à la lecture** sont menées régulièrement parmi lesquelles « l'Opération Enfance du Livre », le « défi lecture ZEP Borny en 2003 », le « Prix Gaston Hoffmann » destiné à récompenser 25 élèves méritants des établissements scolaires du premier et second degré, et pour lequel les écoles de Metz-Borny se sont particulièrement distinguées en 2005.

De nombreuses associations proposent des **actions de soutien scolaire** et d'accompagnement à la scolarité en relation avec les écoles et les parents

- Dans le domaine **de la petite enfance**, l'action menée par le CCAS de la Ville de Metz, regroupe diverses mesures telles que l'accueil collectif d'enfants de 0 à 6 ans de façon régulière ou occasionnelle, des espaces conviviaux d'accueil parents-enfants destinés notamment à accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur. Enfin sur Metz-Borny, le CCAS participe annuellement au fonctionnement de clubs de personnes âgées : « Roussillon », « Famille Lorraine », « Michelet »....

De nombreuses **interventions relevant du dispositif contrat de ville** ont également accompagné ces actions de droit commun afin de compléter l'effort municipal par des subventions paritaires Ville de Metz et Etat. Les principales associations interlocutrices sur ce quartier sont l'Association de Prévention Spécialisée et d'Insertion Sociale (APSIS), Metz-Pôle-Services, l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP57), Rencontre, l'Association Formation Information Loisirs Emploi et Culture (AFILEC), l'Association d'Information et d'Entr'aide Mosellane (AIEM), l'Association Messine de Médiation Sociale (AMMS), la MJC de Metz-Borny, le Comité de gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny, la Clé, l'Association des Jeunes de Borny (AJB), l'Association des

Travailleurs de Turquie de la Moselle (ATTM), La Passerelle, les Laotiens de Moselle, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)....

- En matière **d'emploi et d'insertion économique**, il est important de préciser que grâce à la volonté commune de la Ville de Metz et de l'Etat, au travers du dispositif contrat de ville, une **Régie de Propreté a été mise en place**. Elle emploie principalement des habitants de Metz-Borny. Sa mission est d'assurer la propreté des espaces extérieurs et des parties communes des immeubles HLM, objet d'un non respect et d'actes d'incivilités au quotidien de la part de certains habitants, en complément des moyens déployés par la CA2M et la Ville de Metz. Elle emploie des personnes (en majorité en contrats aidés) sans qualification et éloignées du marché du travail. Ses interventions sept jours sur sept, accompagnées d'actions à caractère pédagogique auprès des locataires, ont un effet visible et positif sur le quartier. Les jets d'ordures et d'objets divers par les fenêtres sont en régression. L'insertion professionnelle du personnel employé par la Régie est à ce jour positive.

- Du point de vue de la **prévention de la délinquance et la lutte contre la toxicomanie**, on peut souligner le rôle des espaces de rencontres mis à disposition des adolescents et pré-adolescents ainsi que par le fonctionnement d'ateliers-jeunes notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

De plus, dès 2002 il a été procédé à la mise en place **d'une équipe professionnelle de nuit** à Metz-Borny composée de 3 travailleurs sociaux de l'Association de Prévention Spécialisée et d'Insertion Sociale (APSYS) exerçant exclusivement la nuit et venant compléter le travail de jour des équipes de prévention spécialisée. Les buts principaux visés par cette intervention sociale sont de prévenir la délinquance et de lutter contre le sentiment d'insécurité fortement ressenti par la population.

Un développement particulièrement innovant en matière de médiation de proximité a été initié sur le quartier de Metz-Borny :

- mise en place d'une **médiation de proximité dans les espaces communs** avec l'emploi de trois adultes-relais employés par l'Association Messine de Médiation Sociale (AMMS).

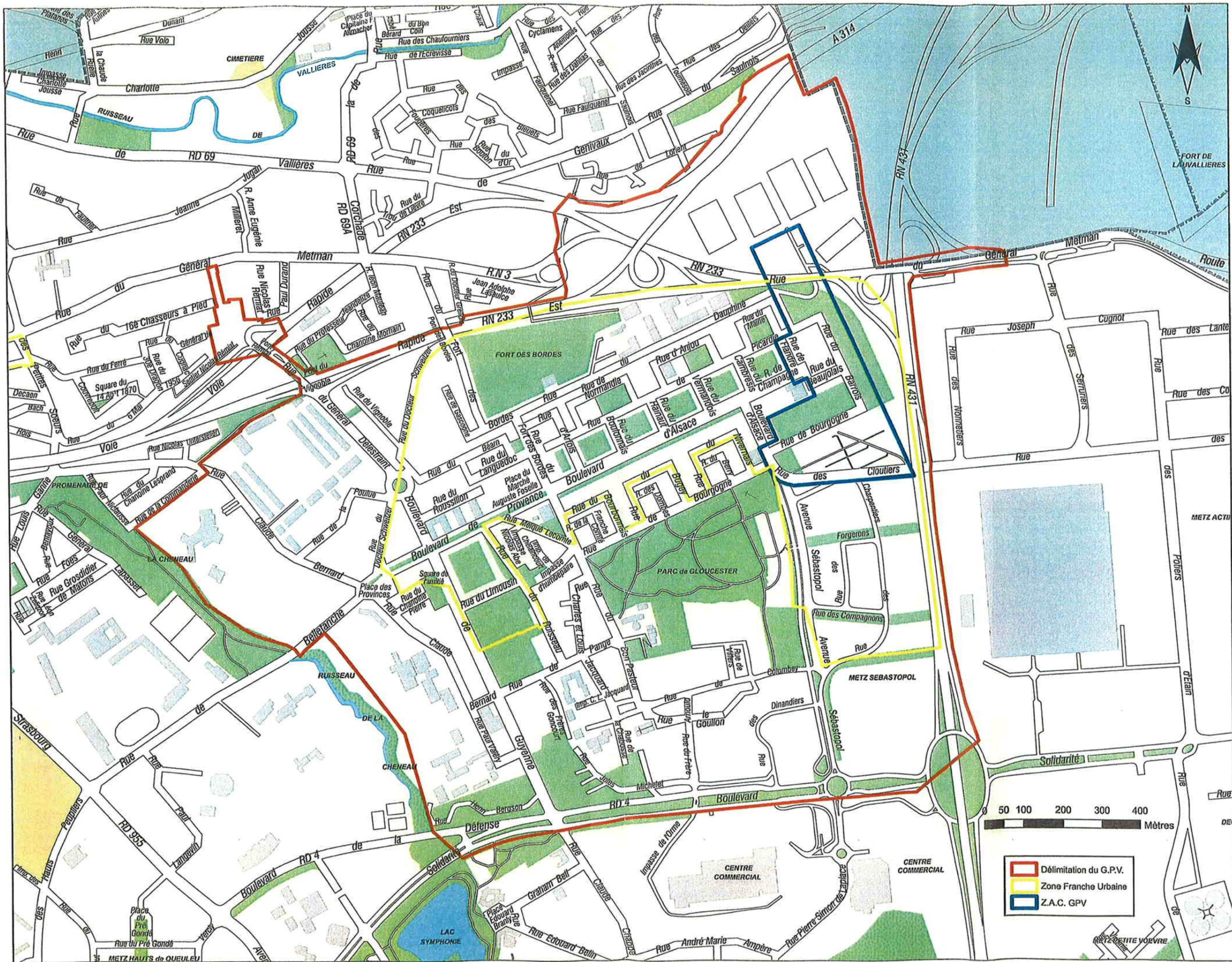
- une équipe **d'Agents Messins de Médiation d'Information et de Service** a également été créée afin de réunir les conditions nécessaires à une remise en service sécurisée des parkings destinés aux habitants de différents secteurs de Metz-Borny, de mettre un terme aux dégradations quotidiennes dans les ascenseurs, les entrées, les escaliers de secours et les paliers. Ce projet a démarré sur le terrain le 16 mars 2005. Seize agents sont à ce jour en poste et opèrent pour moitié sur les 4 tours du Limousin et sur le secteur Normandie-Anjou-Maine, de 14 heures à 19 heures tous les jours y compris le samedi. A terme, ils interviendront aux horaires définis initialement lors du montage du projet, soit tous les jours y compris le dimanche de 10 heures à 24 heures.

Il convient de préciser en outre que sur le site du Pôle des Lauriers, un **Délégué du Médiateur** est à l'écoute, chaque semaine, des doléances des administrés et un **Conciliateur de Justice** chargé de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Pour lutter contre l'insécurité et les incivilités, plusieurs actions ont été initiées dans le cadre du **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**. A cet égard, Metz-Borny a été retenu comme site pilote dans le domaine de la sécurité routière.

Une cellule de veille sociale associant les représentants de la police, les éducateurs et les bailleurs sociaux, se réunit mensuellement afin d'échanger des informations sur la situation de terrain et de déterminer des stratégies d'action adaptées aux problèmes constatés.

En ce qui concerne **l'accès à la citoyenneté et l'égalité des chances**, des permanences **d'écrivains publics** ont été mis en place afin d'accueillir, informer et orienter le public. De plus, depuis janvier 2005, un **espace Multimédia** est installé au Pôle des Lauriers afin de permettre au plus grand nombre d'habitants du quartier d'accéder aux technologies de l'information et de la communication. Cet équipement, ouvert à tous, a une mission éducative et sociale. Le service ainsi offert est totalement gratuit. Six animateurs assistent le public auquel est mis à disposition 28 postes, 3 bornes de consultation rapide, une borne WIFI. Ce lieu est ouvert du lundi au samedi inclus. Il est le fruit d'un partenariat financier et technique entre la Ville, l'Etat, France Télécom et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il favorise l'accès à la recherche d'emploi et constitue un outil d'ouverture pour tous les habitants du quartier.



Délimitation du G.P.V.
 Zone Franche Urbaine
 Z.A.C. GPV

0 50 100 200 300 400 Mètres



METZ PETITE VOEVRE

LE QUARTIER DE METZ-BELLECROIX

Démographie

Le quartier de Metz-Bellecroix qui se caractérise par une croissance démographique plus significative que celle relevée sur la commune messine compte 3748 habitants. Le profil démographique du quartier tend à rejoindre celui de la commune avec **un indice de vieillissement en augmentation**. Globalement, la population est plus jeune sur le quartier de Metz-Bellecroix mais l'écart avec Metz est relativement peu creusé. On constate d'ailleurs que la catégorie des 60-74 ans est plus importante sur Metz-Bellecroix que sur le reste de la commune. De la même manière, Metz-Bellecroix est un quartier où la population de nationalité étrangère est faible par rapport aux autres quartiers classés en Zone Urbaine Sensible.

Si les profils des ménages sont à peu près similaires à ceux constatés sur l'ensemble de la commune, on constate tout de même un **nombre élevé de familles monoparentales** qui représentent 24% des familles du quartier. Dans 91,5% des cas, le parent au sein des familles monoparentales est une femme touchée par le chômage.

Bâti

Le parc locatif social est largement majoritaire puisque 65% de résidences principales sont en logements locatifs HLM. Le quartier manque de diversité d'habitat dans la mesure où 94,5% sont des logements collectifs. Metz-Bellecroix représente 7,09% du parc social messin et n'a pas fait l'objet d'opération de renouvellement urbain. Les logements ont été construits, pour la plupart, en 1959. Cette ancienneté du bâti a nécessité une grande phase de réhabilitation engagée entre 1987 et 1989.

On constate un **taux de vacance relativement faible** et en stagnation. Une étude des bailleurs datant de 2002 révèle que sur le parc locatif social, le taux de vacance s'élève à 4,3%. Comparativement, le taux de vacance sur Metz s'élève à 8,5%.

Emploi – chômage

La population active totale en 1999 représente 1507 personnes pour une population totale de 3748 habitants, soit un taux d'activité de 63,6% des 15-59 ans. Le taux de chômage est élevé sur le quartier par rapport à la commune (23% contre 14% sur la commune).

La répartition de la population active de la commune fait apparaître une part légèrement plus importante des 15-24 ans sur Metz-Bellecroix. En revanche, la proportion des 15-24 ans en cours d'études sur le quartier est nettement plus importante que sur Hannaux-Barral-Frécot, ce taux se rapproche de celui de Metz : 67,6% contre 70,1% sur Metz.

S'il est possible de considérer le taux d'actifs masculin sur le quartier comme étant équivalent à celui de la commune, il en est tout autrement pour le taux d'activité féminin. Le taux de chômage total au sein du quartier est de 22,6% contre 14,3% en 1999 pour Metz. Si on analyse ces données, on constate un **taux de chômage féminin nettement supérieur** sur le quartier que sur Metz. Par ailleurs, le chômage des jeunes et des étrangers y est à peu près identique.

Ces données sur l'emploi et le chômage sont à mettre en relation avec un niveau de formation généralement plus bas que sur la commune. 24,7% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 vivant à Metz-Bellecroix sont sortis du système scolaire avant la troisième contre 19,6% sur la commune messine. Seuls 9,3% de ces demandeurs d'emploi ont un niveau bac+2 ou plus.

L'insertion professionnelle, surtout celle des jeunes, demeure difficile. Cela peut s'expliquer par une méconnaissance de ces structures ou un manque d'information.

Pauvreté – précarité

Le taux de couverture par la Caisse d'Allocations familiales de la population de Metz-Bellecroix s'élève à 79,4% contre 50,2% pour Metz. Ainsi, une **large majorité de la population est bénéficiaire de prestations CAF.**

On constate que 1/5 des allocataires de Metz-Bellecroix ont des ressources constituées uniquement de prestations et que 41% des allocataires sont dans la tranche de population à bas revenus. Ces allocataires peuvent être considérés en situation de précarité. Parallèlement, pour la majorité des allocataires, les prestations représentent moins de 25% de leurs ressources. Il y a donc une grande disparité entre les différentes ressources des personnes.

Un quart des allocataires vivant au sein de la ZUS perçoit l'un des minima sociaux contre 16,9% sur la commune. La proportion de Rmistes est 1,5 fois supérieure sur le quartier que sur la commune. La part d'allocataires au sein des familles monoparentales est plus importante sur le quartier que sur la commune. Ces allocataires sont également plus touchés par la pauvreté et la précarité puisqu'ils sont 2,5 fois plus nombreux à bénéficier de l'API (allocation parent isolé).

Education

Concernant les effectifs scolaires, les classes maternelles et les écoles élémentaires enregistrent une hausse contrairement à l'ensemble de la commune. Cette hausse s'atténue dès le collège : le collège Jules Lagneau en plein cœur de la ZUS enregistre une baisse des effectifs proche de celle de la commune.

Les retards scolaires sont également proches des moyennes communales : 26,32% des élèves en 6^{ème} sont en retard (contre 29,3% au niveau de la commune) et 39,53% des élèves de 3^{ème} sont en retard scolaire (43,5% au niveau communal). Le collège de Metz-Bellecroix suit également la moyenne messine en termes de réussite au brevet des collèges et une majorité d'élèves accède à une seconde générale.

Ainsi, l'éducation constitue un atout pour le quartier de Metz-Bellecroix qui n'enregistre pas de larges écarts par rapport à la commune messine.

Santé

Le quartier est globalement bien couvert en équipements de santé et en médecins tant généralistes que spécialistes. Parallèlement, on constate une part plus importante de personnes couvertes par la CMUc ; cette part est 2,4 fois plus élevée sur le quartier par rapport à la commune et concerne surtout des jeunes.

Malgré ces données, le centre départemental d'examen de santé est peu fréquenté. On peut supposer qu'il faudrait renforcer le travail en partenariat avec le centre d'examen et les

différentes structures prenant en charge la population en difficulté vivant au sein du quartier. L'accès aux soins visant le public précaire résidant au sein d'une ZUS pourrait être renforcé.

Bilan : la période de réhabilitation a permis d'améliorer l'image du quartier. Le quartier se caractérise par un nombre important d'espaces verts et par la présence de remparts réhabilités en partie par le biais de chantiers jeunes. La qualité de vie pour les habitants a été bonifiée. On notera la présence d'équipements de sport et de loisirs et d'équipements de santé. La situation sur le quartier n'est pas très détériorée mais doit être surveillée. La vie associative et l'activité commerciale limitées génèrent un manque de dynamisme.

LE QUARTIER DE METZ-PATROTTE

Ce quartier connaît une très **grande concentration d'habitat social**. Les 459 logements sociaux inclus dans le périmètre de l'ORU sont gérés par l'OPAC de Metz. Ils sont répartis en 4 immeubles. Les familles habitant le quartier de Metz-Patrotte sont majoritairement confrontées à des difficultés de nature économique ; à titre d'illustration 80 % des habitants bénéficient de l'APL.

Pour accueillir les habitants dans des structures sécurisées, conviviales et adaptées aux activités, un important programme de rénovation des équipements a été entrepris et intégré à l'O.R.U.

La Ville de Metz a réalisé de **nombreux aménagements** et a initié des actions destinées à améliorer le quotidien de la population tant au niveau de ses missions permanentes que dans le cadre de dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville.

Des interventions ont eu lieu sur les équipements structurants du quartier :

- dans le secteur scolaire à l' Ecole Jean Moulin ,
- dans le secteur socio-éducatif à la MJC de Metz-Patrotte et au Centre Victor Desvignes
- dans le secteur sportif au gymnase de Metz-Patrotte et au complexe sportif de la rue des Intendants Joba

De nombreux efforts sont menés pour conduire des **actions nécessaires au développement de ce quartier**. On retrouve un développement de ces actions dans tous les secteurs de la vie sociale. A titre non exhaustif, on peut citer :

- dans le domaine scolaire : le dispositif SUQE et des programme d'aide à la lecture opération « Enfance du Livre », des sorties pédagogiques et des classes à projet artistique et culturel.

- dans le domaine de l'action sociale, une politique de la petite enfance est menée par le CCAS de la Ville de Metz en faveur des enfants de 0 à 6 ans développant notamment des espaces conviviaux d'accueil parents-enfants destinés à accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.

- dans le secteur sportif et plus particulièrement de l'insertion par le sport, l'objectif déployé par les associations participantes consiste à favoriser l'intégration en mettant en œuvre un planning d'activités à caractère occupationnel et aussi éducatif : brassage, mixité sociale, formation...

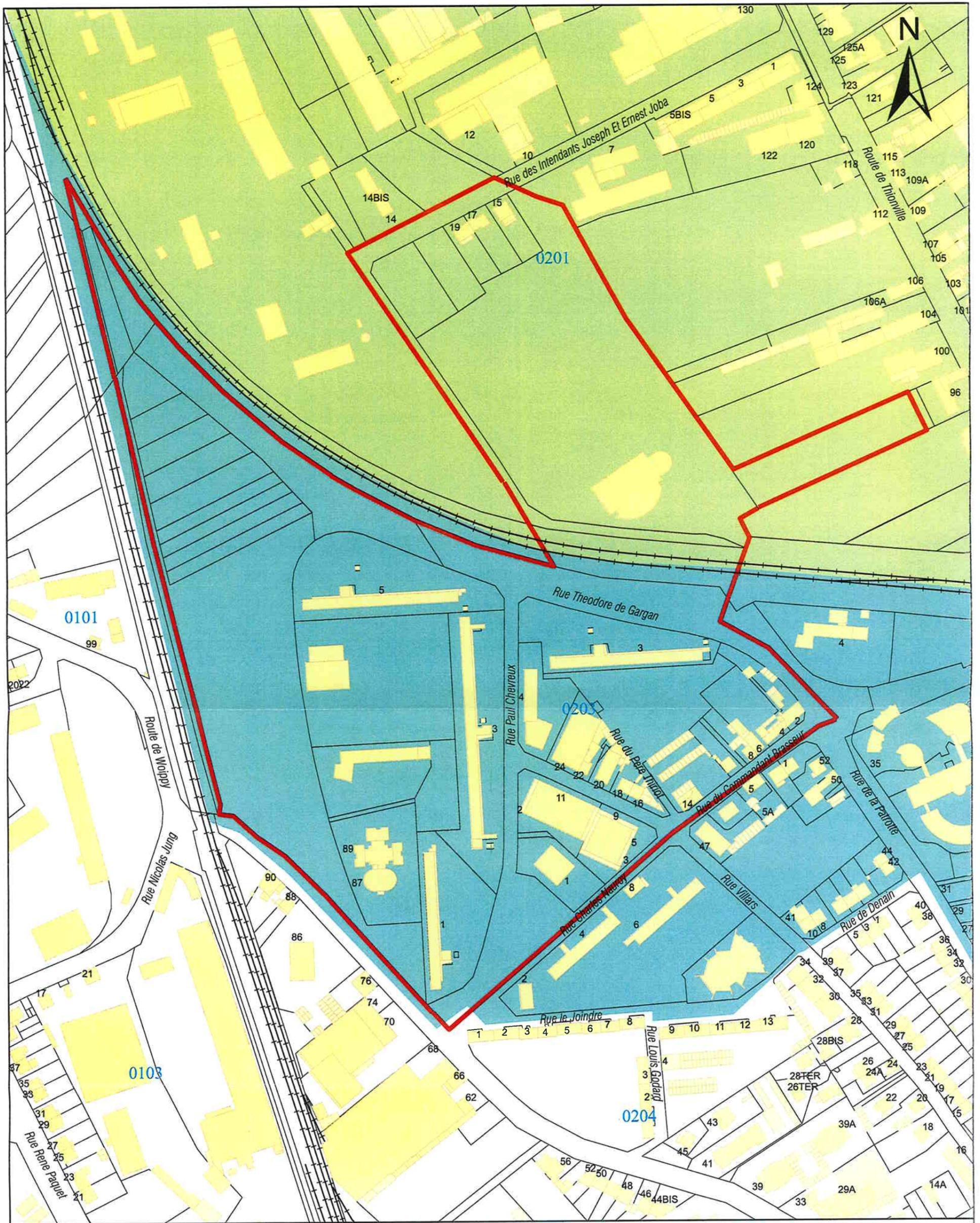
En matière **d'intervention spécifique à la Politique de la Ville**, les projets des associations sont encouragés et subventionnés dans les domaines de la prévention spécialisée, de la propreté, de l'emploi.

On retrouve également dans le domaine de l'emploi, une antenne du Service de la Délégation à l'emploi et de la Mission Locale qui assure des permanences sur le quartier et réalise des prestations d'accompagnement à l'emploi sous forme de stages.

Il faut noter également la création d'une **Régie de Propreté** employant principalement des habitants de Metz-Nord. Sa mission est d'assurer la propreté des espaces extérieurs et des parties communes des immeubles HLM, objet d'un non-respect et d'actes d'incivilités au quotidien de la part de certains habitants. Intervenant en complément des moyens déployés par la CA2M et la Ville de Metz, elle emploie des personnes (en majorité en contrats aidés) sans qualification et éloignées du marché du travail. Ses interventions sept jours sur sept, accompagnées d'actions à caractère pédagogique auprès des locataires, ont un effet visible et positif sur le quartier. Les jets d'ordures et d'objets divers par les fenêtres sont en régression. L'insertion professionnelle du personnel employé par la Régie est à ce jour positive.

Enfin les actions menées dans le domaine de la **prévention de la délinquance** et de la lutte contre la toxicomanie passe par l'animation d'espaces de rencontres ainsi que par le fonctionnement d'ateliers-jeunes notamment pendant les périodes de vacances scolaires. Pour lutter contre l'insécurité et les incivilités, plusieurs actions ont été initiées dans ce cadre. Une cellule de veille sociale associant les représentants de la police, les éducateurs et les bailleurs sociaux concernés, se réunit mensuellement sur le quartier (Chemin de la Moselle et Metz-Patrotte).

Afin de compléter ces actions, l'accent a été mis en parallèle sur la **participation des habitants** par la mise en place d'instances de débats et de concertation avec la Commission Participation des habitants des quartiers Nord (Metz-Patrotte, Chemin de la Moselle) qui a réfléchi sur des thématiques et globalement, ou encore la création d'un espace « Rencontre » tel que celui du « Château » route de Thionville afin de favoriser les liens entre les habitants.



Opération de Rénovation Urbaine
La Patrotte

Ech. 1 / 2 500

LE QUARTIER BOILEAU/PRE-GENIE

Situé au Nord de Metz et en limite de la commune de Woippy, ce quartier comprend 2270 habitants soit 2,2 % de la population messine.

Une **population vieillissante** et en grande majorité de nationalité française. Le taux de personnes étrangères est passé de 23 à 19 % entre 1990 et 1999. Par ailleurs, sur cette même période, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué de 0,26 passant de 3,11 à 2,85. 23,9% de la population à moins de 20 ans et 21,4 % des familles sont monoparentales.

Ce secteur comprend 1 272 logements avec un taux de vacance bas puisqu'il s'élève à 3,9%. Les logements de 3 et 4 pièces représentent à eux seuls 53,3 % des résidences principales sur le quartier. Le quartier est fortement marqué par les **grands ensembles** avec 83,4 % de logements situés au sein d'immeubles de 10 logements et plus. Logi-Est est propriétaire de l'ensemble du parc social. La ZRU Boileau représente 4,8 % du parc HLM de Metz.

La population active totale s'élève à 1 394 personnes. Le taux de chômage de 18,2 % relevé parmi cette population touche plus les femmes (22%) que les hommes (15,1%)

Dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord/Woippy, ce quartier est **intégré dans le périmètre de l'ORU de Metz-Nord/Woippy** dans le souci d'en respecter la cohérence urbaine et d'optimiser l'efficacité des actions qu'il a été décidé de mener sur le territoire concerné s'étendant sur les deux communes.



Moselle (57)

Commune : Metz

Z.R.U. : Pré Génie, Saint-Eloy

LE QUARTIER DU CHEMIN DE LA MOSELLE

Le quartier du Chemin de la Moselle est un petit quartier situé au nord de Metz. De **fortes barrières physiques et visuelles** (autoroute et voie ferrée) en font un quartier enclavé dont les liaisons avec le reste de la ville, tant pour les véhicules que pour les piétons, ne sont pas aisées.

démographie

Ce quartier enregistre une diminution de la population. La population est jeune mais connaît un très net vieillissement. En 1999, le taux d'étrangers s'élevait à 37,5% ce qui est bien supérieur à la commune (8,3%). La population étrangère est majoritairement composée de familles turques.

La structure familiale majeure compte 3 à 4 personnes mais la ZRU se distingue surtout par un fort taux de familles nombreuses (18,9%) par rapport à l'agglomération.

La proportion de familles monoparentales reste très élevée et s'élève à 28,9% contre 14,7% sur la commune.

Bâti

Le parc locatif social est largement majoritaire. Le chemin de la Moselle recense 421 logements dont 381 résidences principales. 80,8% de résidences principales sont en logements locatifs HLM. Ce taux est presque trois fois supérieur à celui de Metz. Ainsi, le Chemin de la Moselle représente 2,1% du parc social messin.

La plupart des logements HLM ont été construits en 1957, mais les constructions se sont étalées jusqu'en 1985. Aux différentes phases de construction se sont succédées différentes phases de réhabilitation (de 1988 à 1993). Malgré cela, le taux de vacance est plus élevé que sur Metz et s'est progressivement amplifié : ce taux s'élève aujourd'hui à 9,5%.

Emploi – Chômage

La population active s'élève à 479 personnes pour une population totale de 1302 habitants. Le taux d'activité des 15-59 ans est de 59,8% ce qui est nettement inférieur au taux messin. Entre 1990 et 1999, un phénomène de paupérisation est apparu sur le quartier en raison de nombreux départs d'actifs ayant un emploi.

La structure de la population active est très différente entre le quartier et la commune. Les 15-24 ans et les 50 ans et plus constituent une part importante de la population active du quartier. Il existe une sur-représentation des classes de moins de 20 ans et des 60-74 ans sur le quartier ce qui explique la structure de la population active.

37,1% des 15-24 ans sur le chemin de la Moselle font partie de la population active contre 26,3% des 15-24 ans habitant à Metz.

Le taux d'actifs masculin sur le quartier et la commune est sensiblement identique, la différence est en revanche flagrante pour le taux d'activité féminin qui ne représente que 46,2% sur le quartier contre 63,1% sur Metz.

Le taux de chômage sur le quartier est de 40,3% contre 14,3% sur Metz. **Le taux de chômage est surtout élevé pour les populations les plus fragiles** : jeunes (48,8%), femmes (48,8%) et étrangers (41%).

La proportion d'étudiants est nettement plus importante sur Metz que sur le quartier qui se distingue nettement de Metz non seulement par un fort taux de chômage des 15-24 ans et par un nombre élevé d'inactifs qui ne sont pas pour autant étudiants (15,9% d'inactifs contre 3% sur Metz). Ces deux caractéristiques peuvent faire craindre un fort risque de désocialisation. Aussi, la population féminine, lorsqu'elle cherche à intégrer la vie active, rencontre des difficultés.

Ces difficultés d'accès au monde du travail sont renforcées par un niveau de formation nettement plus bas que sur la commune. 36,3% des demandeurs d'emplois de catégorie 1 vivant au sein du quartier ont quitté l'école avant la troisième contre 19,6% sur la commune messine. Seuls 6,6% de ces mêmes demandeurs d'emplois ont effectué des études supérieures (bac+2 et plus) contre 20,3% sur la commune.

Insertion professionnelle des jeunes

La Mission Locale du quartier est marquée par une sur représentation des moins de 18 ans (18% contre 10%) et des plus de 26 ans (13% contre 5%) par rapport à la commune. A l'opposé, les 18-25 ans sont moins représentés (65% contre 85%). Une autre particularité vient du faible niveau de qualification de ces jeunes : 48% n'ont aucun niveau de qualification.

Pauvreté Précarité

La majorité de la population vivant dans la ZRU est bénéficiaire de prestations CAF. Les allocataires du quartier représentent 1,6% de ceux de la commune. Les allocataires du Chemin de la Moselle sont globalement beaucoup plus âgés que ceux de la commune (38% ont plus de 60 ans). 83,4% des personnes de plus de 60 ans vivant sur le quartier perçoivent des allocations ce qui est quatre fois supérieur au résultat messin.

Sur le quartier, plus d'un quart des allocataires ont des ressources constituées uniquement de prestations (27% des allocataires). On constate le même taux en ce qui concerne les minimas sociaux. Le RMI est le minima social le plus perçu sur le quartier (16,49% des allocataires) et ce nombre est deux fois supérieur sur le quartier par rapport à la commune.

Le **nombre de familles monoparentales** est plus important sur le quartier car le nombre d'allocataires de l'API est deux fois supérieur au taux messin. Seul l'AAH est plus perçue sur Metz que sur le quartier.

Scolarité

Deux établissements sont classés ZEP sur le quartier : l'école maternelle et l'école élémentaire. Ces deux écoles enregistrent des pertes d'effectifs ce qui est sans lien avec leur classement en ZEP dans la mesure où le collège de l'Arsenal, hors ZEP mais accueillant des élèves de la ZUS, enregistre une baisse moins forte.

Si le collège de l'Arsenal connaît un taux de retard scolaire proche des moyennes communales, le collège en ZEP se distingue par un taux de retard élevé.

Le Collège Jules Ferry (ZEP) propose un enseignement adapté : classe d'élèves non francophones, SEGPA.

Santé

Aucun équipement de santé n'existe sur le quartier mais ce constat est à nuancer compte tenu de la faible superficie du Chemin de la Moselle.

Les bénéficiaires de la CMU représente 23,5% des personnes couvertes par le régime général. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne messine de 7,6%.

L'accès aux soins reste difficile et le centre départemental d'examen de la santé n'est pas fréquenté par la population du quartier. Cela dit, la population du quartier est bien prise en charge par le service social de la CPAM.



Moselle (57)

Commune : Metz

Z.R.U. : Chemin de la Moselle

LE QUARTIER HANNAUX-BARRAL-FRECOT

Hannaux-Barral-Frécot est un petit quartier d'habitat social situé à l'extrémité sud du quartier du Sablon à Metz, à environ 1km du quartier de l'Amphithéâtre. Il est bordé à l'ouest par l'avenue André Malraux et à l'est par la coulée verte de la Seille. Le quartier fait partie d'un secteur où l'habitat individuel prédomine (tissu de maisons individuelles, d'îlots fermés).

Démographie

Hannaux-Barral-Frécot comptait 1152 habitants en 1999, soit 1% de la population messine et 0,6% des personnes résidant au sein de la CA2M. Une des premières caractéristiques du quartier consiste en une diminution générale de la population. Entre 1990 et 1999, la diminution constatée a été de 4,4% soit un passage de 1539 à 1302 habitants.

La structure de la population donne une large place aux jeunes qui représentent 41% de la population avec une forte présence des 20-39 ans alors qu'à l'échelle de l'agglomération, la tranche des 40-59 ans se distingue plus fortement. La population sur ce quartier est donc beaucoup plus jeune que celle de la commune.

Le quartier est marqué par une **forte présence de communautés étrangères** (37,2% de la population).

Hannaux-Barral-Frécot se différencie fortement de Metz par une sur-représentation des familles de grande taille c'est à dire composées d'au moins 5 personnes. Parallèlement, le taux de familles monoparentales demeure important et supérieur à celui de Metz (18,5% contre 14,7%)

Bâti

Le quartier de Hannaux-Barral-Frécot comptabilise 314 logements dont 303 résidences principales. L'habitat collectif représente 88,2% du parc.

Le parc locatif social est largement majoritaire avec 75,2% des résidences principales. A lui seul, le quartier représente 1,5% du parc social messin composé de 27,7% d'HLM. A noter également que l'OPAC de Metz est propriétaire de l'ensemble de ce parc locatif. Le taux de vacance au sein des résidences principales est de 2,2% ce qui est plutôt faible.

Emploi - chômage

La population active totale du quartier représente 406 personnes pour une population totale de 1152 habitants. 67% de la population active du quartier est occupée contre 86% sur Metz.

La « jeunesse » de la population présente sur le quartier se répercute sur la population active qui révèle une grande part de jeunes actifs : 31% de 15-24 ans compose la population active contre 10% à l'échelle communale. Ainsi, ramené au taux des 15-24 ans sur le quartier, on compte 45% des 15-24 ans faisant partie de la population active alors que la moyenne communale s'élève à 26,3%.

Les jeunes vivant sur le quartier effectuent des études moins longues et entrent plus tôt sur le marché du travail. Cela dit, cette population est beaucoup plus touchée par le chômage : 15 points séparent le taux de chômage des 15-24 ans du quartier de celui sur Metz.

Pour les hommes, le pourcentage d'actifs sur Hannaux-Barral-Frécot est légèrement supérieur à celui de la commune. En revanche, il est nettement inférieur pour les femmes : 32,1% de femmes actives sur Hannaux-Barral-Frécot contre 63,1% sur Metz.

De ce fait, le taux de chômage au sein du quartier est de 32,5% et donc bien supérieur à celui de Metz 14,3%. Ce sont les taux de chômage des femmes et des jeunes qui sont les plus importants avec, respectivement, 51,8% et 49,6%. Généralement, cet éloignement du monde du travail se couple à un faible niveau de qualification.

Pauvreté-Précarité

Les ¾ de la population du quartier sont bénéficiaires de prestations CAF, toutes prestations confondues. En 2002, 73,1% de la population était couverte, soit un taux de couverture 1,5 fois supérieur à la commune messine. La plupart des allocataires ont entre 35 et 39 ans.

Les personnes seules et résidant sur le quartier ne représentent que 22% des allocataires. Même si les couples sans enfant ne représentent pas une part importante de l'ensemble des allocataires, une grande majorité d'entre eux sont dans une situation de pauvreté-précarité (72,1% contre 15,4% des couples sur Metz). Ils sont donc 4,7 fois plus nombreux sur le quartier.

La majorité des familles monoparentales bénéficient de prestations. Une grande part des allocataires sont en couple avec des enfants. 61,1% des allocataires sont dans la tranche de population à bas revenu, et peuvent être considérés en situation de précarité. Pour 27% des allocataires, les prestations reçues représentent leur seule source de revenus. Plus d'un quart des allocataires est donc en situation de pauvreté. Parallèlement, la majorité des allocataires a d'autres sources de revenus, les prestations représentent moins de 25% de leurs ressources. Il y a donc une grande disparité de situation entre les allocataires.

L'analyse de la nature des allocations est également déterminante. 34,4% des allocataires vivant sur le quartier perçoivent des minima sociaux contre 16,9% sur la commune, soit un taux deux fois supérieur sur le quartier. **Le RMI est le minimum social le plus perçu**. Près d'un allocataire sur quatre touche le RMI. Ils sont 2,8 fois plus nombreux à percevoir le RMI sur le quartier que sur la commune. Peu d'allocataires touchent l'AAH. En revanche, les familles monoparentales habitant Hannaux-Barral-Frécot et percevant des prestations sont plus nombreuses à connaître une situation de précarité puisqu'elles sont trois fois plus nombreuses à percevoir l'API.

Scolarité

Les difficultés scolaires sur le quartier s'expliquent par l'absence d'intérêt porté par les enfants aux programmes d'enseignement hors de l'école mais également par les **difficultés que peuvent rencontrer les parents à aider leurs enfants dans leur parcours scolaire**. Un travail d'appropriation de l'apprentissage scolaire est à faire afin que l'échec scolaire diminue. Si les effectifs de l'école maternelle du quartier sont en hausse, ceux de l'école élémentaire et des collèges sont globalement en baisse.

Au collège François Rabelais, collège hors ZEP mais qui accueille des enfants vivant au sein de la ZUS, 34,5% des élèves connaissent un retard scolaire dès la classe de sixième. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne des collèges messins. En revanche, le taux de retard chute en classe de troisième (31,25% des élèves contre 43,5% sur Metz) ce qui peut se justifier par le nombre d'élèves ayant quitté le cursus scolaire avant la troisième.

Santé

En termes d'équipements médicaux, le quartier ne comptabilise aucune structure dédiée à la santé, ni même un médecin généraliste ce qui peut s'expliquer par la petite taille du quartier (seulement 1302 habitants). Ce type de structures est situé dans un environnement qui reste assez proche.

Précarité sociale et vulnérabilité médicale vont de pair. Ainsi, sur le quartier Hannaut-Barral-Frécot, on compte trois fois plus de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc). Ces bénéficiaires sont, pour la plupart, très jeunes. L'accès aux soins est généralement difficile pour la population, notamment en ce qui concerne les soins dentaires. Actuellement, le service social de la CPAM tente de pallier à ce déficit en organisant l'accès aux soins du public précaire par le biais du service social, d'aides financières ponctuelles, mais également par une démarche pédagogique.

Au sein du quartier, on constate que la part de la population prise en charge par le service social est plus importante que sur la commune. Ceci dit, il faut prendre en compte la petite taille du quartier. L'accueil des personnes en difficulté vivant sur le quartier est bien assuré par le service social de la CPAM. En revanche, quasiment aucune personne du quartier ne fréquente le centre d'examen de santé.



Z.U.S. Hannaux-Barral

CONCLUSION ;

Ce diagnostic bien qu'il recouvre des réalités différentes, des territoires qui ont leur identité propre, fait apparaître des caractéristiques communes et notamment un **différentiel de développement** entre ces quartiers messins et le reste de l'agglomération.

La pauvreté et la précarité sont essentiellement concentrées dans les zones urbaines sensibles. A lui seul le quartier de Metz-Borny représente 45 % de la population à bas revenus des Zones Urbaines Sensibles. Dans l'ensemble de ces zones 41 % des personnes sont pauvres, et cette proportion est maximale sur le quartier Hannaux-Barral-Frécot où plus d'un habitant sur deux vit dans une situation de pauvreté.

Une autre caractéristique commune à tous ces territoires est que ce sont essentiellement les **jeunes et les femmes qui sont en situation de précarité**. Les allocataires de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales sont à 60 % des femmes contre 40 % pour les hommes avec une sur-représentation des très jeunes femmes. Plus les revenus du travail sont faibles, plus la dépendance aux prestations familiales est forte. Elle croît avec le nombre d'enfants à charge et culmine dans les familles mono-parentales sans revenu du travail ayant trois enfants ou plus.

L'absence de travail constitue le premier facteur de précarité, mais parfois viennent s'y ajouter d'autres **handicaps** comme l'isolement ou le manque de soutien familial, les difficultés d'ordre scolaire ou de cadre de vie. C'est ce cumul de handicaps que la présente convention a pour objectif de prendre en compte en concentrant des **moyens ciblés** sur des thèmes et des territoires tels que définis par le nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il s'agit de définir un projet urbain et social pour réduire les écarts de développement entre les territoires retenus au titre de la géographie prioritaire et leur environnement. Ce contrat urbain vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération et doit permettre **l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et favoriser l'égalité des chances** entre tous les habitants de la ville de Metz.

Sur les territoires tels que définis ci-dessus : Metz-Borny, Metz-Bellecroix, Metz-Patrotte, Boileau-Pré-Génie, Chemin de la Moselle et Hannaux-Barral-Frécot la ville de Metz et l'Etat ont décidé conjointement de mener une politique ciblée aux travers des thèmes suivants : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance et santé.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

HABITAT ET CADRE DE VIE

Améliorer le cadre de vie des habitants :

Il s'agit de poursuivre les démarches de gestion urbaine de proximité initiées sur les quartiers prioritaires de la commune. Cette démarche consiste à rechercher une mise en œuvre concertée et cohérente des services urbains privés et publics sur un champs limité et variable, dans le but d'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et l'attractivité des quartiers d'habitat social en agissant sur l'entretien et les aménagements des quartiers mais aussi sur l'amélioration de la sécurité et le renforcement du lien social.

Notion apparue officiellement le 30 juin 1998 à l'initiative du Comité Interministériel à la Ville, la **Gestion Urbaine de Proximité** (GUP) peut se définir comme étant « une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. » (Note de cadrage du 02 juin 1999, Une démarche de GUP, METL, Union HLM et D.I.V.).

Les champs d'intervention de la GUP sont les actes liés à : la gestion, l'entretien et la maintenance des espaces extérieurs et communs, la gestion des services urbains, l'organisation de l'espace, la circulation et le stationnement, la tranquillité publique...

Les objectifs majeurs poursuivis par la démarche de Gestion Urbaine de Proximité sont l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de l'attractivité du territoire, en agissant sur l'entretien du quartier, la sécurité et le renforcement du lien social. Les démarches de gestion entreprises dans ce domaine doivent avoir un rôle pédagogique, car l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des quartiers d'habitat social dépend aussi de la responsabilité de chacun.

Les acteurs concernés par la Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la commune s'engagent à travailler en cohérence et en coordination entre eux et avec les acteurs du quartier. Ils s'engagent à définir les actions de la Gestion Urbaine de Proximité en prenant en compte les besoins et attentes de tous, dans un partenariat ouvert.

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité constitue un moyen de pérenniser les aménagements opérés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine pendant les chantiers et sur le long terme, en accompagnant la transformation urbaine et la réorganisation des espaces extérieurs, par des interventions et une adaptation des services urbains (entretien, présence humaine). La mise en œuvre de cette gestion passe par :

- la prise en compte des questions relatives à l'urbain et aux services ;
- la mutualisation des moyens, la coordination des actions propriété, l'amélioration de la propriété

L'objectif poursuivi par ce programme est double :

- améliorer la qualité urbaine et participer au changement d'image du quartier ;
- favoriser l'usage social et l'appropriation de l'espace par les résidents.

Au sein des quartiers où sont menés des projets de rénovation urbaine, les actions de médiations seront développées en appui de leur mise en place.

Sensibiliser les habitants à leur habitat :

Promouvoir des campagnes de propreté menées en partenariat par tous les acteurs de la propreté sur les quartiers sensibles

Il s'agit de mener des campagnes de propreté à partir des constats faits sur le terrain notamment par les médiateurs de proximité. Des actions ciblées : pain, jets par les fenêtres ...sont alors menées de concert par tous les acteurs de terrain : bailleurs sociaux, service de propreté de la Ville de Metz, de la Communauté d'Agglomération, entreprises de tri sélectif et orchestré par les médiateurs de proximité qui ont pour rôle de promouvoir la campagne et de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie pour mieux le respecter.

Maintenir et renforcer la médiation de proximité

Les médiateurs mis en place sur les quartiers de Metz-Borny, de Metz-Patrotte et du Chemin de la Moselle ont permis de relayer les campagnes de propreté spécifiques mais également de sécuriser les biens et les personnes habitant notamment dans les tours. Leur place charnière constitue une des clés de la propreté des quartiers et aide les habitants à jouer un rôle actif dans le respect de leur environnement.

Valoriser l'image des quartiers sensibles

Des initiatives associatives permettent de véhiculer une autre image des quartiers sensibles et de leurs habitants : réalisation de films sur la transformation du quartier, tenue de manifestation sportive ou culturelle mettant en valeur les talents du quartier (représentation théâtrale, musicale, résidence d'artistes, remise de trophées sportifs), sont autant de signes transmis aux habitants des quartiers sensibles mais également aux autres habitants messins pour favoriser une image positive et la mixité sociale.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La priorité absolue des politiques de l'emploi et de lutte contre les exclusions est constituée par l'accès ou le retour à l'emploi.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale se donne comme objectif principal dans un cadre concerté, la mise en œuvre d'actions cohérentes et diversifiées au service d'une démarche d'insertion visant à :

Développer l'accès à l'emploi pour tous :

Renforcer les outils permettant la construction cohérente de parcours d'accès à l'emploi

Il s'agit notamment de conforter les moyens d'accueil, d'orientation et de suivi des personnes à la recherche d'un emploi, en complétant et en articulant les outils supports de l'insertion professionnelle, en associant le monde de l'entreprise aux démarches d'insertion.

Favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers

Les associations qui travaillent dans les quartiers sensibles agissent à un double niveau : par les actions qu'elles mènent mais aussi en qualité d'employeurs notamment des jeunes habitant les quartiers. Issus du quartier, ils sont à même de connaître les spécificités du territoire sur lequel ils travaillent et de permettre ainsi une meilleure adéquation des actions accomplies aux réalités du terrain. Par le biais des dispositifs de contrats aidés : contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, adulte-relais, les personnes ainsi recrutées connaissent la possibilité de reconquérir un emploi, une formation qualifiante ce qui favorise notamment l'emploi des jeunes issus des quartiers retenus au titre de la géographie du contrat urbain de cohésion sociale.

Mettre en place des dispositifs spécifiques à l'emploi des femmes, des jeunes, des jeunes femmes issues de l'immigration

Des actions spécifiques sont menées sur les quartiers sensibles pour permettre l'accès à la professionnalisation des femmes, jeunes ou moins jeunes, vivant souvent dans des situations de précarité : femmes isolées avec ou sans enfants, connaissant des difficultés d'intégration du point de vue de la langue, des traditions culturelles. Permettre à ces femmes de rebondir avec un emploi « utile » est une des priorités des actions conduites dans le domaine de l'emploi. Mais il s'agit également d'aller plus loin en valorisant particulièrement les jeunes femmes issues de l'immigration qui ont réussi leur intégration et qui peuvent servir de tuteur à d'autres dans leur recherche d'emploi, de formation voire même de création de micro-entreprise.

Favoriser les chantiers d'insertion permettant de conjuguer l'utilité sociale et l'intégration de populations éloignées de l'emploi

La création de différents ateliers : Femmes Insertion Linge, atelier polyvalent de quartier, atelier couture a permis aux personnes employées qui sont souvent des publics loin de l'emploi de retrouver une activité professionnelle. Ces actions rendent également un service à la population du quartier en proposant des activités ou des prestations à prix réduit et en favorisant la rencontre et l'échange. Les associations concernées par ces actions sont labellisées « chantier d'insertion » ce qui permet de toucher un public parfois très éloigné de l'emploi. Il convient de poursuivre la mise en œuvre de telles initiatives en favorisant l'émergence de projets novateurs à destination des populations éloignées de l'emploi.

Lutter contre les discriminations à l'embauche :

La lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine ou au handicap est l'un des objectifs du plan national de cohésion sociale dont le contrat urbain de cohésion sociale constitue une déclinaison locale. Une attention toute particulière devra être donnée au respect de cet impératif.

A cet égard, une place particulière doit être réservée aux opportunités offertes par les clauses spécifiques d'accès à l'emploi, telle que la **clause d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics en lien avec le dispositif ANRU**, les collectivités et les bailleurs sociaux, la clause d'embauche locale sur la zone franche urbaine, ainsi que par le plan pour l'égalité des chances sur le marché de l'emploi.

Une attention particulière sera portée au respect dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Metz-Borny du dispositif mis en place par la charte locale d'insertion professionnelle pour le renouvellement urbain signée le 20 décembre 2006.

Ce dispositif vise à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les objectifs portent sur :

- un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU, réservé aux habitants de la Zone Urbaine Sensible de Metz-Borny.
- un objectif d'insertion au minimum égal à 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU réservées aux habitants des ZUS.

Au delà du programme de renouvellement urbain et en cas de succès du dispositif mis en place, les partenaires favoriseront l'inscription d'une clause d'insertion professionnelle dans les marchés publics de travaux locaux.

Les dossiers d'Appel d'Offres feront désormais référence, dans leurs différentes pièces, à la clause de promotion de l'insertion et de l'emploi (avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, CCAP, acte d'engagement) ; les modalités d'exécution de la clause, de contrôle de l'action, et d'accompagnement des entreprises y figureront.

Les habitants du quartier de Metz-Borny seront informés sur le dispositif d'insertion professionnelle mis en place par l'Equipe Emploi Insertion qui recevra les demandeurs d'emploi recensés dans le diagnostic partagé.

Un dispositif expérimental de formation dans les métiers du bâtiment et des travaux publics a été mis en place par l'AFPA avec le concours du Fonds Social Européen, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ASSEDIC ; ce dispositif vise à proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises et ceci afin d'anticiper les besoins au regard du planning de mise en œuvre du projet urbain. Les candidatures proposées aux entreprises attributaires des marchés publics seront ainsi adaptées aux besoins des chantiers et du marché du travail.

Sous l'égide de la Ville de Metz et du Préfet de Moselle, Délégué Territorial de l'ANRU, sera mis en place un **comité de pilotage** composé d'un représentant de chaque signataire de la convention ainsi que du responsable de l'Equipe Emploi Insertion, d'un représentant de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et d'un représentant de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité. Il veillera au respect des engagements des maîtres d'ouvrage, et au suivi de l'exécution de la présente charte. Il décidera des éventuelles adaptations et contribuera à l'évaluation du dispositif.

REUSSITE EDUCATIVE

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en oeuvre d'un **programme de réussite éducative** dont l'objectif vise à donner leur chance aux enfants et adolescents (2 à 16 ans) présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Il s'agit de mettre en place, en dehors du temps scolaire, une prise en charge individuelle et collective de ces enfants et adolescents repérés comme étant en situation de fragilité.

Le programme de réussite éducative a pour objet un soutien personnalisé d'enfants et d'adolescents en grande fragilité ou en échec scolaire, vivant dans un environnement social et familial difficile : précarité, logement insalubre, illétrisme, difficultés relationnelles au sein de la famille...

Il vise prioritairement les ZUS et les ZEP

L'accompagnement de ces jeunes doit se faire dans le cadre d'un projet et d'un suivi inscrit dans la durée, qui peut être individuel ou plus collectif au sein d'actions éducatives telles que le soutien à la scolarité, des activités artistiques, culturelles, sportives...

Les parents sont associés à la démarche : ils participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant. Ils peuvent aussi être aidés directement dans l'exercice de leur fonction parentale, sous la forme d'un accompagnement ou par une aide financière adaptée.

La prise en compte globale des difficultés de l'enfant exige la participation au pilotage du programme de l'ensemble des institutions concernées ayant compétence en matière sociale, sanitaire, culturelle, sportive et scolaire. Ainsi, la réussite éducative doit s'appuyer sur un partenariat entre l'Etat (Education Nationale, Direction Départementale de Jeunesse et Sports, Protection Judiciaire de la Jeunesse), la commune, le Conseil Général, la Caisse d'allocations familiales, les professionnels de la petite enfance et de l'adolescence (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres ...) et les associations dont les domaines d'intervention s'inscrivent dans les thématiques retenues par le PRE.

La lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion qu'entend favoriser un tel dispositif peut s'appuyer sur les outils suivants :

Promouvoir l'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs

L'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs se conjuguent au pluriel de façon à recouvrir les diverses réalités. Pour cela plusieurs types de dispositifs doivent être mis en place et coexister : aide aux devoirs dans les locaux des écoles avec la signature d'une convention entre les directeurs d'école et les associations dispensant l'aide aux devoirs, mise à disposition gratuite de locaux par les bailleurs sociaux (OPAC) adaptés à l'apprentissage et à l'étude. De nouvelles initiatives dans ce sens comme l'« Etude d'Anjou » plus particulièrement dédiée aux travaux de groupe doivent être encouragées et poursuivies.

Des cycles spécifiques aux classes préparatoires avec mise à disposition de logiciels d'apprentissage, des groupes constitués de primo-arrivants sont également prévus pour permettre de faciliter l'accompagnement à la scolarité et lutter contre l'échec scolaire.

Promouvoir l'Ambition Réussite par un tutorat étudiant

Pour favoriser l'égalité des chances les étudiants volontaires des écoles d'ingénieurs et grandes écoles implantées sur Metz s'engagent dans un partage d'expérience qui a pour objectif de mettre en relation étudiants et élèves (prioritairement collégiens et lycéens mais également élèves de primaire).

Il s'agit d'instaurer un dialogue entre les jeunes autour de la problématique de l'enseignement supérieur et plus spécialement des sciences dans le but de répondre aux questions des collégiens et de leur donner une image la plus proche de la réalité du terrain.

La problématique : les collégiens en difficulté soit scolaire, soit dans le choix de leur orientation, choisie par les enseignants sont ceux pressentis comme ayant un potentiel nécessitant un soutien individualisé pour se développer et s'exprimer.

Ces élèves manquant de confiance, d'autonomie risquent de décrocher peu à peu du rythme scolaire.

Aussi, pour les stimuler ou faire renaître la confiance et la motivation nécessaires à une bonne intégration, les étudiants bénévoles partagent avec l'élève les outils méthodologiques et intellectuels lui permettant de réussir sa scolarité.

Cette action d'accompagnement de l'élève dans sa vie scolaire sous forme de parrainage et d'aide aux devoirs s'inscrit dans la démarche 100 000 étudiants – 100 000 élèves menée sur le territoire national.

Maintenir et requalifier l'école de Landonvillers

Le contexte : le site offre des conditions sereines et paisibles en scolarisation avec un degré d'équipement important (plateau sportif, salle, matériel de cyclotourisme ...). la prise en charge des élèves est globale : travail scolaire, repos et alimentation étant garantis. La structure comporte quatre classes spécialisées et accueille 47 élèves dont 70 % venant de Metz-Borny. Les indications sont d'ordre médical avec une augmentation des problèmes psychologiques. Le coût d'un élève est cinq fois supérieur à un élève ordinaire.

La problématique : l'existence et le maintien présentent des problèmes divers :

- déontologique de par l'évolution des textes réglementaires concernant la scolarisation des élèves handicapés
- pédagogiques quant au suivi des élèves sortants
- financiers, 47 élèves étant le seuil minimal de maintien de la structure.

Une évolution de l'école en lien avec la loi de cohésion sociale et une dimension de réussite éducative apparaît comme la réponse actuelle à la problématique évoquée par un suivi individualisé de la scolarité d'un élève par un enseignant dédié tant sur le site qu'au sein de l'école de quartier de réintégration de l'élève qui doit se réaliser au plus vite dans de bonnes conditions.

Renforcer le lien à la parentalité et prévenir l'absentéisme scolaire

Renforcer le rôle des médiatrices scolaires

Dans le cadre du programme de réussite éducative 2 postes de médiateurs scolaires ont été créés afin de mener un travail d'interface entre l'école, les parents, les élèves notamment dans le domaine de la lutte contre l'absentéisme et le renforcement du soutien à la parentalité. Il est primordial de renforcer ce travail en liaison avec les écoles des quartiers concernés.

Considérer l'enfant au delà de l'élève

Valoriser le rôle d'insertion sociale des écoles des sports

L'objectif principal des écoles des sports développées par la municipalité est de proposer aux enfants des quartiers sensibles des activités sportives pluridisciplinaires ainsi que des actions citoyennes en dehors du temps scolaire. Ce dispositif repose sur la gratuité pour les jeunes concernés.

Il constitue au départ une animation « de rue », n'étant pas concentré sur un site particulier. Toutefois, la pratique des différents sports se fait en général dans les gymnases.

Une charte des écoles des sports a été élaborée par les jeunes. Elle porte sur le respect de l'autre qu'il soit adversaire, partenaire ou arbitre mais également sur le respect des installations.

Cette démarche participe à faire du jeune un individu responsable, intégré dans la société et qui a conscience de la nécessité de respecter les règles élémentaires de la vie en société.

Un des objectifs des écoles des sports est en effet la sociabilisation des jeunes.

Aider l'enfant à s'insérer par le sport

L'animation estivale a été mise en place pour permettre aux enfants ne partant pas en vacances de pratiquer des activités sportives ou culturelles pendant les vacances d'été. L'accès à ces activités nécessite une inscription. La participation des familles se limite à la cotisation d'assurance dont le montant s'élève à 1,50 €. L'animation estivale permet aux jeunes de découvrir un grand nombre de disciplines ludiques et notamment sportives mais favorise aussi la mixité et les échanges entre les jeunes messins.

Poursuivre le travail en réseau d'écoute des difficultés psycho-sociales de l'enfant et de l'adolescent

Au delà de l'élève en difficulté il est souvent nécessaire d'accompagner l'enfant, voire sa famille, c'est là tout le rôle de la cellule d'accompagnement des difficultés psycho-sociales composées de professionnels de l'écoute qui travaillent en réseau avec tous les partenaires susceptibles de venir en aide à l'enfant, l'adolescent ou à sa famille.

Lutter contre les discriminations spatiales et sociales qui touchent les élèves des quartiers sensibles

Développer un Environnement Numérique de Travail commun sur les 4 territoires ZEP du Département

Le Conseil Général de la Moselle, les Communes de Behren les Forbach, de Forbach, de Metz et de Woippy travaillent depuis des années à aider à la réussite scolaire de leurs enfants en particulier dans les zones défavorisées en relation avec l'Education Nationale.

Quatre réseaux « Ambition Réussite » constitués dans le Département de la Moselle et les différents partenaires précités affirment leur adhésion aux objectifs de la politique de relance de l'éducation prioritaire sur l'ensemble du réseau par le développement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) commun sur les 4 territoires ZEP du Département destiné à promouvoir l'accompagnement scolaire et favoriser les liens élèves-écoles-collèges-enseignants-parents au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement (TICE).

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La sécurité des personnes et des biens et la tranquillité publique doivent être assurées pour tous et partout. C'est la garantie des libertés individuelles et collectives. A ce titre, le contrat urbain de cohésion sociale a vocation à mettre en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté et de prévention de la délinquance. La prévention des conflits mineurs de la vie quotidienne grâce au développement de la médiation sociale doit demeurer une priorité.

Développer l'apprentissage de la citoyenneté

Il s'agit de soutenir des actions favorisant la compréhension et la réflexion autour du respect de l'autre et des règles de la vie en société. L'apprentissage de cette notion fondamentale de citoyenneté est primordiale dans le cadre de la prévention de la délinquance. A cet égard la mise en œuvre de chantiers éducatifs visant à développer chez les jeunes la culture du service rendu à la collectivité et la mise en valeur du travail accompli et de son respect doivent favoriser leur implication au sein de leur quartier.

Prévenir la délinquance routière

Au titre des apprentissages fondamentaux des règles de vie en communauté figure la prise de conscience des risques liés à la circulation routière. A cet égard, il convient d'encourager la mise en œuvre d'initiatives telles que celle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ayant abouti à la réactivation de la piste d'éducation routière du Bon Pasteur à Metz-Borny afin qu'enseignants et parents conjuguent leurs efforts pour amener leurs enfants, trop souvent victimes d'accidents graves, à une prise de conscience des risques liés à la circulation routière .

Cette action initiée pour l'année scolaire 2004-2005 a trouvé un prolongement au travers de la manifestation "Le Challenge Piétons".

Mettre en place des locaux d'accueil spécifiques pour les jeunes

Un effort tout particulier doit être mené afin de favoriser l'émergence et l'ancrage au sein des quartiers prioritaires de locaux d'accueil spécifiques pour les adolescents et pré-adolescents, sous la responsabilité de structures associatives disposant de projets occupationnels cohérents et adaptés aux publics visés. Il s'agit notamment de développer des outils d'apprentissage de la vie en collectivité.

Renforcer le lien intergénérationnel

La prévention des conflits mineurs et tensions passe également par le renforcement du lien social intergénérationnel grâce notamment à la mise en œuvre de projets associatifs.

En matière de santé publique les principaux constats font état des données suivantes

La population du territoire de santé publique de Metz représente d'importantes disparités de richesses. En effet, la proportion de foyers non imposés est une des plus faibles de la Région (47,5 % contre 51,2 % pour la région) mais ces foyers ont en moyenne des revenus inférieurs à la moyenne régionale. Pour autant, la proportion d'allocataires CAF à bas revenus ainsi que de bénéficiaires de minima sociaux ou de la CMU reste dans la moyenne régionale.

Les taux comparatifs de mortalité prématurée avant 65 ans sont inférieurs à ceux observés à l'échelon régional et très proches des taux nationaux. Si l'on étudie que la mortalité prématurée liée aux comportements, on observe même une sous-mortalité significative par rapport à la Lorraine et par rapport à la France. Ces résultats sont à rapprocher des proportions plus élevées observées sur le territoire messin pour le nombre de cadre et de professions intermédiaires ou encore de personnes ayant une formation d'études supérieures.

Les taux comparatifs pour la mortalité liée aux accidents de la route, aux chutes accidentelles et aux suicides sont inférieurs dans le territoire de santé publique messin à ceux observés en Lorraine ou même à l'échelon national.

Promouvoir les campagnes de santé publique

Les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale s'efforceront de favoriser en particulier :

- les actions de promotion et d'éducation à la santé dans leurs lieux de vie : établissements scolaires, Missions Locales, associations
- l'accès aux soins des populations les plus fragiles, dont les femmes d'origine étrangère notamment, par une meilleure coordination des différents intervenants du champ sanitaire et social, en s'appuyant sur les réseaux formels ou informels existants qui constituent un vivier important de professionnels pluridisciplinaires capables de mener des actions innovantes en la matière.

Dans ce contexte, la ville accompagnant depuis de nombreuses années dans le cadre du contrat de ville, des actions sur la sensibilisation aux règles d'hygiène ainsi que sur la prévention et lutte contre les toxicomanie, a, par délibération de son Conseil Municipal en date du 6 juillet 2006, adhéré au Groupement Régional de Santé Publique de Lorraine constitué d'un groupement d'intérêt public (G.I.P.) qui coordonne les moyens et assure la mise en œuvre du Plan Régional de Santé Publique (P.R.S.P.) en déclinaison de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

NECESSITE ET OUTILS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Nécessité du suivi et de l'évaluation

L'observation de la politique de la ville s'inscrit dans le champ de l'observation des dynamiques urbaines. Elle constitue un outil d'aide à la décision, renseigne sur les phénomènes de « décrochage » territoriaux et sur les besoins de solidarité locale. Elle permet également d'arbitrer entre mobilisation des mesures de droit commun et des mesures d'exception telles que celles mises en place au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il s'agit en effet de disposer d'une information fiable, opérationnelle portant notamment sur les questions de performance des dispositifs, de mobilisation des moyens financiers et humains et de répartition géographique des efforts (entre les différents quartiers de la commune).

Ce suivi revêt également une dimension de partage de l'information et de vérification de la réalisation des engagements des différents partenaires et porte donc notamment sur les actions menées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'évaluation relève d'une démarche particulière en ce sens qu'elle permet de porter un jugement collectif sur les actions menées et elle se nourrit de données d'observations de nature statistiques.

Les outils du dispositif de suivi et d'évaluation : les indicateurs

Suivi et évaluation nécessitent des outils de pilotage en adéquation avec les objectifs de la politique menée qui doivent permettre notamment :

- l'agrégation et la consolidation des données : recueil d'information quantitatives,
- l'alimentation de bilans annuels
- la connaissance des actions mises en œuvre
- l'effectivité de l'engagement des partenaires
- la mesure de l'impact des actions menées en fonction de la thématique abordée.

Pour ce faire la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine offre un certain nombre de ressources pour accompagner le développement de l'observation du dispositif. Sur la base des indicateurs mis en place selon les différentes thématiques il sera possible notamment d'évaluer :

- dans le domaine de l'emploi : l'évolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des Zones Urbaines Sensibles comprises dans le dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

- dans le domaine de l'habitat : le nombre de logements sociaux réhabilités dans les zones urbaines sensibles, ainsi que le nombre de logements sociaux construits et démolis,
- dans le domaine de la santé : le ratio entre le nombre de titulaires de la couverture maladie universelle et la population totale de la ville,
- dans le domaine de la réussite éducative : des caractéristiques quant au nombre d'enseignants par élèves dans les écoles situées dans les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire, le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique.
- dans le domaine de la prévention de la délinquance : le nombre de certains crimes et délits commis dans les zones urbaines sensibles, le nombre d'éducateurs de la prévention spécialisée, le nombre de dégradations et actes de vandalisme recensés par les bailleurs.

INSTANCES DECISIONNELLES

Comité de pilotage

Instance chargée des **orientations stratégiques**, il est garant de la cohérence d'ensemble du projet. Il est assuré par une instance réunissant le Préfet, le Maire ou son représentant et les représentants des principaux partenaires qui viendront s'associer à cette démarche.

Cette instance :

- valide le diagnostic établi pour chacun des territoires concernés ;
- élabore la stratégie (objectifs et stratégie opérationnelle) ;
- définit et mobilise les moyens des différents partenaires pour mener à bien le projet de territoire ;
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- assure l'organisation des différentes coordinations techniques ;
- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire (PLH, PLU, PDU ...) ;
- procède aux arbitrages politiques et financiers .

Son travail est porté en amont par un comité technique partenarial composé des représentants des directions techniques concernées.

Comité opérationnel technique

Le pilotage technique est assuré par une équipe de direction de projet, mandatée par le comité de pilotage politique, pour animer et suivre la mise en œuvre du projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans ses différentes dimensions stratégiques et opérationnelles, territoriales et thématiques. Elle doit mettre en cohérence les actions menées par les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations, opérateurs dans les domaines du logement, des transports, de l'action sociale, de l'intégration, de l'action économique).

Chargée de l'instruction administrative des projets, elle interviendra au niveau de la commune, du quartier ou de l'ilôt. Elle sera chargée du contact avec les associations et du montage des dossiers. Elle aura une mission d'aide technique auprès des porteurs de projet et en particulier des jeunes. Elle favorisera la circulation des informations, l'émergence de nouvelles actions.

L'équipe de direction de projet assurera au niveau de chaque territoire le suivi des actions mises en œuvre en sollicitant notamment de la part des porteurs de projet la production de bilans intermédiaires et finaux.

Animation et suivi du projet

L'équipe de pilotage technique est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle. Responsable devant le comité de pilotage, elle organise le travail et anime les instances techniques de pilotage et de suivi. Son rôle consiste notamment à veiller à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales. Elle favorise le travail collégial entre les différents partenaires, sollicite les expertises nécessaires et propose les outils techniques permettant notamment de mettre en place, sur la durée, les dispositifs d'observation locale et d'évaluation.

Elle peut être chargée d'élaborer et de vérifier la mise en œuvre des programmes d'action à caractère opérationnel, notamment au plan budgétaire.

La relation au terrain

Il s'agit avant tout d'être à l'écoute des habitants et des associations, de les informer et d'organiser avec eux la concertation sur les projets et les actions programmées dans le CUCS, ainsi qu'avec les autres intervenants implantés ou agissant sur le quartier, acteurs sociaux, éducatifs et économiques, acteurs publics et parapublics. Ces relais de proximité pourront contribuer à alimenter les observations fines des quartiers et à évaluer l'impact et les résultats des actions menées auprès des populations.

FINANCEMENT

DISPOSITIF TRANSITOIRE

Dans l'attente de la finalisation du programme pluri-annuel d'actions qui viendra compléter la présente convention-cadre, une phase transitoire permettra d'assurer la nécessaire continuité du financement de certaines actions déjà entreprises dans le contexte des contrats de ville 2000/2006 notamment en raison de leur importance pour les habitants des quartiers.

ENGAGEMENTS FINANCIERS GLOBAUX

En ce qui concerne les crédits d'Etat, ils seront désormais mobilisés par **l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances**. Cette procédure vise à garantir la pérennité des engagements de l'Etat et à conclure des conventions pluriannuelles avec les associations qui jouent un rôle pivot au sein des quartiers.

Les engagements financiers des différents partenaires, dont la Ville de Metz, seront définis dans le cadre du programme pluriannuel d'actions qui sera élaboré conjointement avec l'Etat pour une durée de trois ans et viendra préciser les grandes priorités sur lesquelles des efforts vont être concentrés, avec pour volonté commune de la Ville de Metz et de l'Etat de lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion.

Fait à Metz le,

Monsieur Jean-Marie RAUSCH
Maire de la Ville de Metz

Monsieur Pierre-René LEMAS
Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Moselle

ANNEXES



Liste des quartiers de la commune de METZ

Département : [Retour à la liste](#)

Visualiser les quartiers prioritaires

Ai

Nom	Nb IRIS	Pop.	Tx de chô.m.	Tx de -25 ans	Tx non diplômé	Indice risque	PF 2005	Ind PRV	Revenu fiscal médian	Revenu fiscal médian UU	Tx de décrochage à l'UU	Code Quartier	Population	Priorité DIV	Priorité locale	Nouvelle Priorité locale	Ajout / Suppr. Iris
ZUS n° 4105010 Bellecroix.	2	3748	22.56	39.81	32.01	28746	949	30	8838	14554	0.61		3748	1	1	 	ZUS no modifiabl
ZUS n° 4105020 Bomy (Les Hauts de Blémont).	5	12031	34.33	51.13	47.64	83601	949	88	6011	14554	0.41		12031	1	1	 	ZUS no modifiabl
ZUS n° 4105030 Chemin de la Moselle.	1	1302	40.29	42.09	64.49	109367	949	115	5328	14554	0.37		1302	3	1	 	ZUS no modifiabl
ZUS n° 4105040 Hannaux, Frécot, Barral.	1	1152	32.51	52.43	63.97	109049	949	115	6090	14554	0.42		1152	3	1	 	ZUS no modifiabl

conception : DIV - réalisation : elogys / frankconcept

**BILAN EMPLOI et AXES DE PROGRES
CONTRAT DE VILLE AGGLOMERATION MESSINE
2000-2006**

PREPARATION DES CUCS 2007-2009

Bassin de Metz

La partie emploi du contrat de ville de l'agglomération messine intitulée « emploi, développement et insertion économique » est développée dans le chapitre 4-2 du document :

Ses objectifs s'inspirent des axes de progrès inscrits dans le plan local pour l'emploi de l'époque,
Les priorités du contrat de ville étaient les suivantes :

1) renforcer la construction cohérente de parcours d'accès à l'emploi

- en assurant une connaissance partagée des publics ;
- en confortant les moyens d'accueil, d'orientation et de suivi...

Ces objectifs ont été partiellement atteints avec la mise en place sur Metz-Borny de **l'équipe emploi insertion** qui a montré son efficacité par l'amélioration de la situation de l'emploi sur le quartier grâce à la conjugaison articulée de solutions.

Elle a permis de développer des dispositifs répondant aux besoins des entreprises du bassin et au profil des habitants du quartier avec des partenariats adaptés.

Elle associe au quotidien l'ANPE, la mission locale de Metz, la ville de Metz, l'AFPA (permanence ponctuelle).

Remarque : Toutefois cette équipe n'existe qu'à Borny et n'associe pas l'ASSEDIC, partenaire aujourd'hui incontournable du SPE.

2) faire naître l'emploi

- en favorisant l'émergence de projets de création NSEJ ;
- en développant les services de proximité ;
- en favorisant la création d'entreprises (priorité femmes et accueil amélioré)

-Les associations des quartiers en difficulté ont bénéficié du dispositif Nouveaux Services emplois jeunes pour permettre aux jeunes de s'insérer.

Toutefois, et bien qu'il n'existe pas d'outil statistique approprié pour en mesurer les résultats, il semble que les emplois-jeunes n'aient pas bénéficié particulièrement aux ZUS : 90 emplois environ sur les 955 emplois du bassin de Metz. Diverses MJC et associations de quartiers (CGCS, centre social Lacour...) ont bénéficié de médiateurs et d'animateurs...

-L' Equipe Emploi Insertion permet l'accueil de proximité sur rendez-vous à Metz-Borny, de même que la maison de l'emploi à Woippy ou le point emploi à Montigny.

3)organiser l'accès à l'emploi

- En développant l'alternance, l'insertion des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée, le développement de la formation professionnelle, l'accompagnement et la formation des personnes en contrats aidés, les relations employeurs-demandeurs d'emploi ;

Accès aux contrats aidés

Il existe un certain nombre de chantiers labellisés IAE sur les quartiers « politique de la ville » :

- AIEM (Borny) ;
- Metz Pôle Service (Borny-Metz-Nord);
- AP SIS (Borny) ;
- Théâtre de la Seille (Borny);
- CGCS (Borny) (comprenant l'action Femmes en mouvement) ;
- AFILEC (Borny) ;

- Woippy Régie (Woippy) ;
- commune de Woippy ;

Ils permettent aux habitants des quartiers de bénéficier de contrats aidés (principalement CAE et CAV) qui constituent un tremplin vers l'insertion professionnelle.

Par ailleurs 3 associations dont 2 sont labellisées IAE favorisent la mobilité des personnes en difficulté en insertion professionnelle, même si elles ne sont pas directement localisées sur les quartiers :

- Mob d'emploi ;
- Trans'boulot ;
- Fomal ;

Formations d'apprentissage linguistique :

Il existe depuis de nombreuses années des formations de remise à niveau linguistique financées par le Conseil Général et /ou le FASILD sur Borny :

-Ateliers ouverture sur le monde extérieur : OMEX à l'AFA (Association Franco-Asiatique) ;

-Ateliers du Centre de Formation de Quartier (remédiation classique ou aide à l'apprentissage du code)

Ces ateliers s'adressent prioritairement aux bénéficiaires du RMI et aux personnes d'origine étrangère. Elles ont le mérite de proposer une solution de proximité souple aux habitants des quartiers. Elles sont un préalable à l'insertion des publics.

Par ailleurs, il existe des actions expérimentales multi-financeurs plus ponctuelles qui peuvent allier la remise à niveau et l'insertion professionnelle.

Plan ZUS jeunes banlieue :

Ce plan qui existe depuis novembre 2005 a permis d'offrir un suivi personnalisé aux jeunes des zones urbaines sensibles.

1794 jeunes ont été identifiés comme relevant de quartiers sensibles sur le bassin d'emploi. 1182 jeunes ont été reçus au 30 juin 2006. Ces entretiens ont donné lieu à 259 mises en relation positives, 136 entrées en formation, 220 accompagnements, 401 Civis signés, soit 1016 solutions (86% des reçus).

Fonds FIPJ (Fonds d'insertion Professionnelle des Jeunes) :

Depuis fin 2005 les crédits FIPJ permettent de financer des actions destinées aux jeunes ayant signé un CIVIS.

On peut citer des actions de communication professionnelle (savoir-être, confiance en soi, apprentissage du code et accès au permis de conduire, accès au logement, sensibilisation à la bonne gestion d'un budget, lutte contre l'illettrisme ou remise à niveau, sensibilisation à la sécurité routière et prévention...)

En 2006 certaines actions ciblent plus l'accès à l'entreprise, notamment sur Woippy avec un travail dans l'entreprise avec le tuteur comme pivot de l'insertion. La poursuite de la recherche de la mobilité professionnelle se poursuit avec le co-financement sur cette ligne de l'auto-école pédagogique FOMAL.

Ces actions transverses de droit commun bénéficient aussi aux jeunes des quartiers même si elles ne leur sont pas spécifiquement consacrées.

Avec les travaux destinés à la rénovation urbaine, la population des quartiers concernés par l'ANRU va être directement associée aux retombées économiques des travaux grâce à la clause de promotion de l'emploi prévue dans les chartes ANRU.

- dans ce cadre, une plate-forme spécifique de formation multi-financeurs (Conseil Régional de Lorraine, Assedic, FSE) en amont de l'emploi est prévue pour les publics de Metz-Borny et Woippy.

-une cellule technique emploi a été imaginée sur chaque zone pour préparer les recrutements et associer les personnes en difficulté à l'insertion que généreront les travaux.

-Forums emploi à Metz-Borny et à Woippy :

Depuis plusieurs années ces forums de proximité ont été mis en place pour aller à la rencontre des habitants et permettre un rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Rassemblant un grand nombre d'acteurs, ils permettent aux habitants de s'informer sur les dispositifs d'insertion professionnelle et de rencontrer directement les employeurs (structures d'insertion IAE et entreprises classiques).

4) lutter contre les discriminations à l'insertion professionnelle

-en consolidant notamment les actions de parrainage ;

-en assurant une meilleure information dans les modalités d'accès aux emplois du secteur public

Des actions de parrainage continuent à se développer dans les missions locales et PAIO du bassin. Les parrains sont tout à fait à même de conseiller les jeunes sur les pratiques de recrutement de certaines entreprises et de les préparer en conséquence.

Il faut également signaler qu'avant la mise en place du PACTE des formations SIFE de préparation aux concours pour les jeunes habitant les ZUS ont eu lieu plusieurs années de suite pour favoriser l'accès des jeunes des quartiers à l'accès aux emplois de la fonction publique.

AXES DE PROGRES POUR LE PROCHAIN CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE:

1) Partenariat et proximité

Il convient de pérenniser l'Equipe Emploi Insertion de Metz-Borny et développer ce type de partenariat sur d'autres secteurs.

-Le concept de l'Equipe Emploi Insertion de Metz-Borny est une initiative réussie dont pourront s'inspirer les Groupes Solidarité Emploi qui doivent être mis en place prochainement dans les ZUS.

Ses services associent l'ANPE, la mission locale, la collectivité locale, l'AFPA (partiellement).

Elle permet un recueil des besoins des habitants pour les relayer auprès des acteurs chargés du développement de l'offre d'insertion globale.

Elle permet de travailler dans un souci de proximité et de réactivité, tout en faisant le lien avec des partenaires extérieurs au quartier permettant des parcours professionnels mieux construits.

Elle a notamment développé un porte-feuille d'entreprises volontaires pour l'accueil des demandeurs d'emploi dans leur établissement afin de les évaluer en milieu de travail.

Il convient d'y associer l'ASSEDIC.

Il convient d'essayer de développer ce partenariat dans les autres sites prioritaires de la cohésion sociale.

L'accent est mis sur les femmes et les jeunes, les DELD et les DE de plus de 50 ans qui restent une priorité du SPE local.

2) Développement et consolidation des actions envers les jeunes des banlieues

Le territoire comporte plusieurs quartiers « politique de la ville » qui comportent une plus grande concentration de jeunes que la normale.

36% de la population de Metz-Borny a moins de 20 ans (Bassin de Metz 26%, Moselle 25%, Lorraine 25%) (source : dossier EEI - recensement de la population de 1999).

30% des demandeurs d'emploi sur Metz-Borny ont moins de 26 ans (Bassin de Metz 26,6%, Moselle 27,8%, Lorraine 27,3%) sachant que, par estimation, près de 40% des jeunes en recherche d'emploi ne sont pas inscrits. (source : ANPE octobre 2005).

Le plan ZUS jeunes banlieue a permis de repérer les jeunes dans les quartiers, de les recevoir en entretien et d'essayer de leur trouver des solutions d'accompagnement, d'emploi, de formation.

Il convient de poursuivre l'effort vers ces publics. En 2006 les missions locales et PAIO du bassin ont connu une hausse importante des publics accueillis. Cela s'explique sans doute par l'effort déployé vers les jeunes des banlieues (plan banlieue) et par la montée en charge du programme CIVIS.

Le programme CIVIS constitue une solution d'accompagnement renforcé pour les jeunes des banlieues et le dispositif PAVA (Parcours d'Accès à la Vie Active) mis en place par l'Etat et mis en œuvre par l'AFPA représente un tremplin vers l'alternance et les employeurs.

3) Lutte contre les discriminations

L'accent du plan ZUS jeunes banlieues a été orienté en priorité sur les jeunes diplômés de niveau IV et plus car leur chômage témoigne d'un cumul de discriminations dont celle géographique.

Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour lutter efficacement contre les discriminations dont ils peuvent être l'objet.

Ainsi dès la mi-2006 une **opération expérimentale de placement durable en emploi destinée aux jeunes de niveau III et plus des zones urbaines sensibles** a été mise en place par l'Etat et confiée à l'ANPE. Elle comporte un accompagnement avant et pendant l'emploi.

Son objectif est de démontrer la réalité de l'égalité des chances devant l'embauche afin de rétablir la confiance dans la réussite scolaire, de promouvoir le mérite et de valoriser les efforts de ceux qui subissent des discriminations en raison de leur origine et de leur quartier d'habitation.

Il convient de développer ce genre d'appui ciblé aux jeunes des quartiers.

4) Développement des savoirs de base

La population des quartiers ZUS a besoin d'un appui aux savoirs de base.

Sur Metz-Borny plus de 75% des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat (Bassin de Metz 58,4%, Moselle 64,2%, Lorraine 63,5%)

Si les formations linguistiques amont existent pour l'instant sur le quartier de Metz-Borny, elles sont ciblées sur des priorités de publics (bénéficiaires du RMI, personnes issues de l'immigration...).

Il n'est pas sûr que ces formations perdurent (cf PDI) et pourtant elles offrent une solution souple aux habitants en amorce de parcours (ex : femmes qui doivent chercher leurs enfants à l'école à 16 h).

Une partie des publics en contrats aidés dans les chantiers ont besoin de formations linguistiques (FLE ou illettrisme). Il en va de même pour les jeunes CIVIS.

Les besoins peuvent être changeants d'une année sur l'autre. **Il convient d'avoir une offre cohérente et complémentaire entre financeurs quels que soient les dispositifs. Ces derniers doivent pouvoir couvrir l'ensemble des personnes en insertion professionnelle désireuses de parfaire leur niveau linguistique quel que soit leur statut.**

La pédagogie doit être pratique et détournée, adaptée aux publics.

NB : Le dispositif linguistique est devenu très complexe et en perpétuel changement et complique les prescriptions (rupture au niveau national du dispositif FASILD / illettrisme). Il génère lui-même des discriminations catégorielles et laisse des vides pour des publics n'entrant dans aucune catégorie.

Par ailleurs, il convient de soutenir des expérimentations ponctuelles.

4) Développement de la mobilité des publics

La mobilité professionnelle étant devenue un critère de sélection, il convient de soutenir les initiatives allant dans ce sens :

1)-les solutions pratiques portées notamment par les 3 associations citées plus haut **Trans'boulot, Mob d'emploi et FOMAL** dont le développement et la pérennisation de l'activité seraient souhaitables.

2)-le soutien à la mobilité individuelle par la facilitation de l'accès au code de la route et au permis de conduire.

Ces actions existent déjà sous diverses formes sur le bassin :

-auto-école pédagogique FOMAL alliant l'apprentissage du code et la remise à niveau pour ceux qui en ont besoin ; il s'agit du dispositif le plus ancien.

-action remise à niveau et apprentissage du code réalisée par le CFQ sur Metz-Borny ;

-actions sous-traitées à des auto-écoles classiques (opération Starter pour les jeunes Civis dans le cadre du FIPJ sur la mission locale des vallées de la Moselle et de l'Orne) et cette année une nouvelle action sur la mission locale de Metz.

-action sécurité routière bien conduire et bien se conduire à la maison d'arrêt de Metz pour des jeunes détenus.

Ces actions associent de plus en plus :

- des modules de sensibilisation à la conduite à risques et de prévention routière, ainsi que le passage de l' AFPS (attestation de formation aux premiers secours).
- des modules de remise à niveau des savoirs de base ;

Perspectives : il semble que l'apprentissage du code et du permis puisse être le prétexte à aborder d'autres thèmes : éducation à la citoyenneté, santé, budget (achat d'une voiture et entretien)...(cf action sur Nancy).

5) Travail sur l'autonomie des publics et la garde d'enfants pour les femmes

Les publics en insertion professionnelle et notamment les femmes doivent pouvoir trouver une solution de garde adaptée à leur situation. La recherche de solutions innovantes pour des femmes en difficulté reste un objectif du SPE local du bassin de Metz.

La sensibilisation des femmes à ce problème doit être abordée dans toutes les actions et les projets innovants sur ce thème restent une priorité.

6) Maintien des chantiers IAE et développement des entreprises d'insertion sur les quartiers ZUS

Le secteur de Metz-Borny est bien doté en chantiers d'insertion, Woippy l'est moins. Ces chantiers garantissent l'accès des personnes en difficulté à un parcours vers l'emploi.

Les chantiers reconnus tutorat technique par le Conseil Général recrutent des personnes en contrat d'avenir bénéficiaires du RMI grâce au complément de financement. Certains chantiers ont encore beaucoup de contrats d'accompagnement dans l'emploi. Pour l'instant, la part de contrats d'avenir reste à développer dans les chantiers pour les bénéficiaires de l'API, l'ASS et l'AAH.

De plus, il n'existe que 2 d'entreprises d'insertion et 1 association intermédiaire sur le bassin d'emploi de Metz, donc moins de solutions aval de parcours au sein de l'IAE. Il convient donc de soutenir des projets cohérents d'implantation sur le territoire en lien avec le SPE local.

7) Mise en place et développement de la clause de promotion de l'emploi dans les chantiers de rénovation urbaine

La clause de promotion de l'emploi est devenue obligatoire dans les appels d'offres relatifs à l'ORU (opération de rénovation urbaine).

Effective fin 2006 sur Metz et Woippy, elle doit permettre aux habitants en difficulté des quartiers de bénéficier d'une discrimination positive pour l'embauche dans l'exécution des travaux.

Le repérage des publics a déjà été préparé par l'agence de Metz St-Nicolas en charge du secteur de Borny et par l'équipe emploi insertion de Metz-Borny en ce qui concerne le GPV de Metz et par la maison de l'emploi de Woippy et ses partenaires en ce qui concerne Woippy.

Des documents de communication sur cette nouvelle obligation d'exécution du marché ont été imaginés sur les 2 zones. Ils comportent la description de tous les dispositifs de droit commun auxquels les employeurs peuvent avoir recours pour réussir ce pari.

Sur Borny une cellule emploi technique doit être activée dès connaissance des entreprises retenues pour mettre en place les actions de recrutement pour les chantiers et les métiers concernés.

Une plate-forme commune aux 2 ORU a été imaginée et devrait permettre des formations d'adaptation courtes pour que les demandeurs d'emploi repérés par les services de l'emploi correspondent bien au profil demandé par le poste.

Un lien avec l'IAE est recherché dans la mesure du possible afin de permettre l'insertion dans le secteur marchand.

Cette nouvelle clause constitue un débouché de proximité supplémentaire pour les populations.

C'est aussi l'occasion pour les entreprises de se rendre compte de l'employabilité de ces publics et de trouver peut-être une solution à des offres d'emploi non satisfaites.

Il convient de tout mettre en œuvre pour que cette clause soit appliquée et d'évaluer son efficacité dans les prochaines années.

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2004

Région : LORRAINE

Unité Urbaine : METZ

Département : MOSELLE

Numéro ZUS : 4105020

Commune : METZ

ZUS : BORN Y (HAUTS DE BLEMONT)

Taux de géolocalisation de la commune : 99,90%

Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM toutes catégories	1 243		9 318		20 964		9 119	17 199
<i>dont catégorie 1</i>	848	68,3	6 227	66,8	13 371	63,8	67,4	66,7
<i>dont catégorie 6</i>	108	8,7	807	8,7	1 920	9,2	8,0	8,4
DEFM cat1+cat2+cat3	1 050	84,4	7 736	83,0	17 174	81,9	84,5	83,4
<i>dont avec activité réduite de moins de 79 h*</i>	118	11,3	995	12,9	2 202	12,8	11,2	11,3
DEFM cat6+cat7+cat8**	131	10,6	1 077	11,6	2 583	12,3	10,1	10,5

* pourcentage calculé sur les DEFM cat1+2+3

** C'est à dire avec activité réduite de plus de 78 h

Source : INSEE ANPE

Les tableaux qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1

Sexe et Age	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM catégorie 1	848		6 227		13 371		6 144	11 465
moins de 25 ans	256	30,2	1 415	22,7	3 073	23,0	29,1	26,3
de 25 à 49 ans	516	60,8	4 140	66,5	8 776	65,6	62,8	64,7
50 ans et plus	77	9,1	672	10,8	1 522	11,4	8,1	9,0
Hommes	540	63,6	3 537	56,8	7 446	55,7	61,6	60,2
<i>dont moins de 26 ans*</i>	182	33,6	898	25,4	1 911	25,7	30,5	28,1
Femmes	309	36,4	2 690	43,2	5 925	44,3	38,4	39,8
<i>dont moins de 26 ans*</i>	121	39,3	827	30,7	1 726	29,1	38,6	34,4

* 26 ans seuil particulier pour certaines mesures d'aide à l'emploi

Source : INSEE ANPE

Nationalité	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	5		23		25			
Français	612	72,3	5 411	87,2	12 011	90,0	80,0	81,1
Etrangers	234	27,7	793	12,8	1 335	10,0	20,0	18,9

Source : INSEE ANPE

Niveau de formation	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	8		50		107			
Niveau VI	262	31,2	894	14,5	1 702	12,8	20,7	20,8
Sortie avant troisième								
Niveau V bis	91	10,9	442	7,2	883	6,7	9,5	9,1
CEP ou SES								
Niveau V	316	37,6	2 262	36,6	5 648	42,6	47,5	45,3
CAP ou BEP ou BEPC								
Niveau IV	104	12,4	1 042	16,9	2 230	16,8	13,8	14,5
BAC								
Niveau I, II et III	67	8,0	1 537	24,9	2 801	21,1	8,5	10,3
BAC + 2 ou plus								

* les pourcentages sont calculés sur les niveaux déclarés (hors 'non précisé' ou 'non renseigné')

Source : INSEE ANPE

Ancienneté de Chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Moins de 6 mois	480	56,5	3 336	53,6	7 304	54,6	56,8	54,2
De 6 mois à moins de 1 an	153	18,1	1 203	19,3	2 578	19,3	18,9	19,7
De 1 an à moins de 2 ans	127	15,0	1 036	16,6	2 279	17,0	16,4	16,9
2 ans et plus	88	10,4	652	10,5	1 210	9,0	7,8	9,1

Source : INSEE ANPE

Qualification des DEFM	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisée ou non renseignée</i>	10		43		87			
Manœuvres, ouvriers spécialisés	228	27,2	887	14,3	1 873	14,1	26,9	23,8
Ouvriers qualifiés	128	15,3	737	11,9	2 094	15,8	21,5	19,2
Employés non qualifiés	233	27,7	1 271	20,6	2 666	20,1	23,1	23,2
Employés qualifiés	211	25,2	2 183	35,3	4 513	34,0	23,8	27,1
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	38	4,5	1 106	17,9	2 138	16,1	4,8	6,7

* les pourcentages sont calculés sur les qualifications déclarées (hors 'non précisée' ou 'non renseignée')

Source : INSEE ANPE



Motif d'inscription à l'ANPE	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Licenciement ou fin convention de conversion	133	15,7	1 399	22,5	3 140	23,5	17,8	16,7
Première entrée sur le marché du travail	68	8,0	409	6,6	826	6,2	7,2	7,0
Fin de mission d'intérim	88	10,4	524	8,4	1 375	10,3	15,2	13,0
Fin de contrat à durée déterminée	216	25,5	1 565	25,1	3 462	25,9	23,4	23,2
Autres motifs d'inscription*	343	40,4	2 330	37,4	4 568	34,2	36,4	40,1

* Essentiellement 'autres cas', 'démission', et 'reprise activité après interruption >6 mois'

Source : INSEE ANPE

Indemnisation*	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Demandeurs indemnisés	504	59,4	3 920	63,0	8 877	66,4	61,6	59,3
dont régime d'assurance chômage	445	88,3	3 462	88,3	8 037	90,5	89,4	87,7
dont régime de solidarité	56	11,1	434	11,1	795	9,0	10,1	11,8
demandeurs non indemnisés	345	40,6	2 307	37,0	4 494	33,6	38,4	40,7

* données sous réserve (décalage de date pour la mise à jour de cette information)

Bénéficiaires du RMI	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE	154	18,2	991	15,9	1 827	13,7	17,5	19,8

Source : INSEE ANPE

Récurrence au chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Première inscription à l'ANPE	253	29,9	2 280	36,6	4 766	35,6	29,0	29,7
Réinscription	595	70,1	3 947	63,4	8 605	64,4	71,0	70,3
dont réinscrits depuis moins de 7 mois	294	49,3	1 780	45,1	3 891	45,2	50,4	51,2

Métiers recherchés	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Pers des services aux personnes et à la collectivité	148	17,5	821	13,2	1 815	13,6	15,2	16,9
Pers des services administratifs et commerciaux	61	7,2	819	13,2	1 835	13,7	7,6	8,4
Personnel de la distribution et de la vente	94	11,1	783	12,6	1 771	13,2	12,5	11,8
Personnel du transport et de la logistique	138	16,3	674	10,8	1 471	11,0	12,4	12,6
Personnel du BTP et de l'extraction	144	17,0	500	8,0	984	7,4	12,4	11,7
Pers de la mécanique, l'électricité, l'électronique	81	9,6	418	6,7	1 318	9,9	15,8	13,5
Personnel de l'industrie hôtelière	51	6,0	375	6,0	621	4,6	4,1	4,9
Cadres administratifs, Prof. information comm.	14	1,7	438	7,0	736	5,5	1,3	1,9
Professions des arts et du spectacle	5	0,6	88	1,4	150	1,1	0,4	0,4
Personnel de l'agriculture et de la pêche	13	1,5	117	1,9	238	1,8	1,6	1,9
Prof. intervention sociale, dévelop local, emplo	8	0,9	165	2,6	309	2,3	1,4	1,8
Personnel des autres industries**	9	1,1	23	0,4	35	0,3	0,4	0,7
Cadres commerciaux	8	0,9	240	3,9	460	3,4	0,6	0,8
Personnel de type artisanal	17	2,0	82	1,3	166	1,2	1,4	1,4
Techniciens industriels	18	2,1	129	2,1	311	2,3	1,8	2,0
Personnel de l'industrie de process	19	2,2	97	1,6	235	1,8	7,9	5,3
Autres métiers*	19	2,2	458	7,4	916	6,9	3,1	4,0

** matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois

Source : INSEE ANPE

* Les "autres métiers" comprennent : les professionnels de la formation initiale continue, médicales et paramédicales, les agents de maîtrise industrielle et les cadres techniques de l'industrie, enfin les techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie. On y ajoute les non renseignés

NOTA BENE

s : donnée inférieure au seuil de secret statistique, non significatif

Echelons géographiques de référence :

Commune : commune (ou ensemble de communes) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

U.Urbaine : Unité Urbaine au sens INSEE (définition 2004) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

Zus Dep : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles du département (en % seulement)

Zus Reg : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles de la région (en % seulement)

Pour la signification complète des variables utilisées se reporter au glossaire

ZUS : 4105020

ZUS : BORN Y (HAUTS DE BLEMONT)

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2004

Région : LORRAINE
Département : MOSELLE
Commune : METZ
ZUS : BELLECROIX

Unité Urbaine : METZ
Numéro ZUS : 4105010

Taux de géolocalisation de la commune : 99,90%

Demandaes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM toutes catégories	388		9 318		20 964		9 119	17 199
<i>dont catégorie 1</i>	242	62,4	6 227	66,8	13 371	63,8	67,4	66,7
<i>dont catégorie 6</i>	29	7,5	807	8,7	1 920	9,2	8,0	8,4
DEFM cat1+cat2+cat3	326	84,0	7 736	83,0	17 174	81,9	84,5	83,4
<i>dont avec activité réduite de moins de 79 h*</i>	33	10,1	995	12,9	2 202	12,8	11,2	11,3
DEFM cat6+cat7+cat8**	40	10,3	1 077	11,6	2 583	12,3	10,1	10,5

* pourcentage calculé sur les DEFM cat1+2+3

** C'est à dire avec activité réduite de plus de 78 h

Source : INSEE ANPE

Les tableaux qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1

Sexe et Age	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM catégorie 1	242		6 227		13 371		6 144	11 465
moins de 25 ans	53	21,9	1 415	22,7	3 073	23,0	29,1	26,3
de 25 à 49 ans	169	69,8	4 140	66,5	8 776	65,6	62,8	64,7
50 ans et plus	20	8,3	672	10,8	1 522	11,4	8,1	9,0
Hommes	140	57,9	3 537	56,8	7 446	55,7	61,6	60,2
<i>dont moins de 26 ans*</i>	33	23,6	898	25,4	1 911	25,7	30,5	28,1
Femmes	102	42,1	2 690	43,2	5 925	44,3	38,4	39,8
<i>dont moins de 26 ans*</i>	31	30,4	827	30,7	1 726	29,1	38,6	34,4

* 26 ans seuil particulier pour certaines mesures d'aide à l'emploi

Source : INSEE ANPE

Nationalité	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	5		23		25			
Français	201	83,4	5 411	87,2	12 011	90,0	80,0	81,1
Etrangers	40	16,6	793	12,8	1 335	10,0	20,0	18,9

Source : INSEE ANPE

Niveau de formation	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	5		50		107			
Niveau VI	57	23,5	894	14,5	1 702	12,8	20,7	20,8
Niveau V bis	28	11,6	442	7,2	883	6,7	9,5	9,1
Niveau V	100	41,3	2 262	36,6	5 648	42,6	47,5	45,3
Niveau IV	26	10,8	1 042	16,9	2 230	16,8	13,8	14,5
Niveau I, II et III	31	12,8	1 537	24,9	2 801	21,1	8,5	10,3

* les pourcentages sont calculés sur les niveaux déclarés (hors 'non précisé' ou 'non renseigné')

Source : INSEE ANPE

Ancienneté de Chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Moins de 6 mois	115	47,5	3 336	53,6	7 304	54,6	56,8	54,2
De 6 mois à moins de 1 an	54	22,3	1 203	19,3	2 578	19,3	18,9	19,7
De 1 an à moins de 2 ans	47	19,4	1 036	16,6	2 279	17,0	16,4	16,9
2 ans et plus	26	10,7	652	10,5	1 210	9,0	7,8	9,1

Source : INSEE ANPE

Qualification des DEFM	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisée ou non renseignée</i>	5		43		87			
Manœuvres, ouvriers spécialisés	46	19,0	887	14,3	1 873	14,1	26,9	23,8
Ouvriers qualifiés	38	15,7	737	11,9	2 094	15,8	21,5	19,2
Employés non qualifiés	68	28,1	1 271	20,6	2 666	20,1	23,1	23,2
Employés qualifiés	75	31,0	2 183	35,3	4 513	34,0	23,8	27,1
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	15	6,2	1 106	17,9	2 138	16,1	4,8	6,7

* les pourcentages sont calculés sur les qualifications déclarées (hors 'non précisée' ou 'non renseignée')

Source : INSEE ANPE



Motif d'inscription à l'ANPE	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Licenciement ou fin convention de conversion	44	18,2	1 399	22,5	3 140	23,5	17,8	16,7
Première entrée sur le marché du travail	17	7,0	409	6,6	826	6,2	7,2	7,0
Fin de mission d'intérim	25	10,3	524	8,4	1 375	10,3	15,2	13,0
Fin de contrat à durée déterminée	47	19,4	1 565	25,1	3 462	25,9	23,4	23,2
Autres motifs d'inscription*	109	45,0	2 330	37,4	4 568	34,2	36,4	40,1

* Essentiellement 'autres cas', 'démission', et 'reprise activité après interruption >6 mois'

Source : INSEE ANPE

Indemnisation*	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Demandeurs indemnisés	145	59,9	3 920	63,0	8 877	66,4	61,6	59,3
dont régime d'assurance chômage	126	86,9	3 462	88,3	8 037	90,5	89,4	87,7
dont régime de solidarité	18	12,4	434	11,1	795	9,0	10,1	11,8
demandeurs non indemnisés	97	40,1	2 307	37,0	4 494	33,6	38,4	40,7

* données sous réserve (décalage de date pour la mise à jour de cette information)

Bénéficiaires du RMI	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE	59	24,4	991	15,9	1 827	13,7	17,5	19,8

Source : INSEE ANPE

Récurrence au chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Première inscription à l'ANPE	70	28,9	2 280	36,6	4 766	35,6	29,0	29,7
Réinscription	172	71,1	3 947	63,4	8 605	64,4	71,0	70,3
dont réinscrits depuis moins de 7 mois	86	50,0	1 780	45,1	3 891	45,2	50,4	51,2

Métiers recherchés	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Pers des services aux personnes et à la collectivité	54	22,3	821	13,2	1 815	13,6	15,2	16,9
Pers des services administratifs et commerciaux	25	10,3	819	13,2	1 835	13,7	7,6	8,4
Personnel de la distribution et de la vente	24	9,9	783	12,6	1 771	13,2	12,5	11,8
Personnel du transport et de la logistique	35	14,5	674	10,8	1 471	11,0	12,4	12,6
Personnel du BTP et de l'extraction	29	12,0	500	8,0	984	7,4	12,4	11,7
Pers de la mécanique, l'électricité, l'électronique	24	9,9	418	6,7	1 318	9,9	15,8	13,5
Personnel de l'industrie hôtelière	13	5,4	375	6,0	621	4,6	4,1	4,9
Cadres administratifs, Prof. information comm.	6	2,5	438	7,0	736	5,5	1,3	1,9
Professions des arts et du spectacle	s		88	1,4	150	1,1	0,4	0,4
Personnel de l'agriculture et de la pêche	s		117	1,9	238	1,8	1,6	1,9
Prof. intervention sociale, dévelop local, emplo	s		165	2,6	309	2,3	1,4	1,8
Personnel des autres industries**	s		23	0,4	35	0,3	0,4	0,7
Cadres commerciaux	s		240	3,9	460	3,4	0,6	0,8
Personnel de type artisanal	5	2,1	82	1,3	166	1,2	1,4	1,4
Techniciens industriels	5	2,1	129	2,1	311	2,3	1,8	2,0
Personnel de l'industrie de process	7	2,9	97	1,6	235	1,8	7,9	5,3
Autres métiers*	8	3,3	458	7,4	916	6,9	3,1	4,0

** matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois

Source : INSEE ANPE

* Les "autres métiers" comprennent : les professionnels de la formation initiale continue, médicales et paramédicales, les agents de maîtrise industrielle et les cadres techniques de l'industrie, enfin les techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie. On y ajoute les non renseignés

NOTA BENE

s : donnée inférieure au seuil de secret statistique, non significatif

Echelons géographiques de référence :

Commune : commune (ou ensemble de communes) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

U.Urbaine : Unité Urbaine au sens INSEE (définition 2004) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

Zus Dep : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles du département (en % seulement)

Zus Reg : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles de la région (en % seulement)

Pour la signification complète des variables utilisées se rapporter au glossaire

ZUS : 4105010

ZUS : BELLECROIX

ZONE GEOGRAPHIQUE : Pré Génie (seulement côté Metz)

POPULATION

Population totale	2 770	
hommes	1 323	47,8%
femmes	1 447	52,2%

Répartition par grands groupes d'âge

moins de 20 ans	663	23,9%
de 20 à 39 ans	985	35,6%
de 40 à 59 ans	730	26,4%
de 60 à 74 ans	261	9,4%
75 ans et plus	131	4,7%

Population de moins de 40 ans

moins de 2 ans	40	
2 ans	46	
de 3 à 5 ans	109	
de 6 à 10 ans	176	
de 11 à 14 ans	137	
de 15 à 25 ans	425	
de 26 à 29 ans	213	
de 30 à 39 ans	502	

NIVEAU DE FORMATION

Population de 15 ans et plus	2 262	
Etudes en cours	246	
Aucun diplôme	636	31,5%
CEP	261	12,9%
BEPC	128	6,3%
CAP, BEP	580	28,8%
BAC, brevet professionnel	197	9,8%
BAC + 2	121	6,0%
Diplômes supérieurs	93	4,6%

CHANGEMENTS DE RESIDENCE 1990-1999

Lieu de résidence en 1990		
dans le même logement	1 266	45,7%
dans la même commune	1 951	70,4%

NATIONALITES

Français	2 504	90,4%
Etrangers	266	9,6%

NAVETTES DOMICILE-ETUDES

Population étudiante (école, collège...)	701	
Lieu d'étude		

- dans la commune de résidence	541	77,2%
<u>Dans une autre commune</u>		
- de la même unité urbaine	119	17,0%
- du même département	143	20,4%

LOGEMENTS

Nombre total de logements	1 272	
<u>Répartition par type</u>		
Résidences principales	1 221	96,0%
Logements occasionnels	2	0,2%
Résidences secondaires	0	0,0%
Logements vacants	49	3,9%

Répartition selon la taille des immeubles

Imm. d'un seul logement	31	2,4%
Imm. de 2 à 9 logts	169	13,3%
Imm. de 10 logts et plus	1 072	84,3%

Répartition selon le nbre de pièces

1 pièce	131	10,3%
2 pièces	287	22,6%
3 pièces	332	26,1%
4 pièces	346	27,2%
5 pièces	155	12,2%
6 pièces ou plus	21	1,7%

Répartition selon la période d'achèvement

Avant 1915	0	0,0%
de 1915 à 1948	14	1,1%
de 1949 à 1967	55	4,3%
de 1968 à 1974	799	62,8%
de 1975 à 1981	402	31,6%
de 1982 à 1989	2	0,2%
1990 ou après	0	0,0%

RESIDENCES PRINCIPALES

Ensemble des résidences principales	1 221	
<u>Nbre de personnes du ménage</u>		
1 personne	459	37,6%
2 personnes	348	28,5%
3 personnes	196	16,1%
4 personnes	136	11,1%
5 personnes	56	4,6%
6 personnes ou plus	26	2,1%

Population des résidences principales	2 737
Nbre de personnes par rés. ppale	2,24

Type de logement

Maison individuelle ou ferme	28	2,3%
Logt dans un immeuble collectif	1 154	94,5%
Logt-foyer pour personnes âgées	21	1,7%
Chambre d'hôtel	13	1,1%
Constr. provisoire, hab. de fortune	0	0,0%
Pièce indépendante louée ou prêtée	2	0,2%
Autres	3	0,2%

Confort du logement

Ni baign. ni dche, sans WC intérieur	0	0,0%
Ni baign. ni dche, avec WC intérieur	1	0,1%
Baign. ou dche, sans WC intérieur	16	1,3%
Baign. dche, WC intérieur, sans CC	1	0,1%
Baign. dche, WC intérieur, avec CC	1 203	98,5%

Installations sanitaires

Ni baignoire, ni douche	1	0,1%
Baignoire ou douche (ss salle d'eau)	48	3,9%
1 salle d'eau	1 147	93,9%
2 salles d'eau ou plus	25	2,0%

W.-C. à l'intérieur du logement	1 205	98,7%
W.-C. à l'extérieur du logement	16	1,3%

Nbre de voitures de tourisme

Pas de voiture	374	30,6%
Une voiture	656	53,7%
Deux voitures ou plus	191	15,6%

Epoque d'emménagement

Avant 1990	469	38,4%
De 1990 à 1997	520	42,6%
1998 - 1999	232	19,0%

Zones prises en compte

57463HL04 - Metz - HL04
57463HL05 - Metz - HL05
57463HL07 - Metz - HL07
57463HL08 - Metz - HL08
57463HL12 - Metz - HL12
57463HM07 - Metz - HM07
57463HP05 - Metz - HP05

POPULATION ACTIVE

Population active totale	1 394	
actifs ayant un emploi	1 139	
chômeurs	254	18,2%

Hommes

Total actifs	767	
actifs ayant un emploi	650	
chômeurs	116	15,1%

Femmes

Total actives	627	
actives ayant un emploi	489	
chômeuses	138	22,0%

ACTIFS AYANT UN EMPLOI

Catégories socio-professionnelles

Agriculteurs exploitants	0	0,0%
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	28	2,4%
Cadres	56	4,9%
Professions intermédiaires	184	16,0%
Employés	440	38,2%
Ouvriers	444	38,5%

Conditions d'emploi

Hommes		
- travail à temps complet	601	92,5%
- travail à temps partiel	49	7,5%
Femmes		
- travail à temps complet	305	62,4%
- travail à temps partiel	184	37,6%

NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

Lieu de travail des actifs ayant un emploi		
- dans la commune de résidence	704	61,8%
Dans une autre commune		
- de la même unité urbaine	448	
- de la même zone d'emploi	236	20,7%
- du même département	240	21,1%
	384	33,7%

Moyen de transport utilisé

Pas de transport	18	1,6%
Un seul mode de transport		
- marche à pied	107	9,4%
- deux roues	22	1,9%
- voiture particulière	706	62,0%
- transports en commun	213	18,7%
Plusieurs modes de transport	73	6,4%

FAMILLES

Ensemble des familles	748	
-----------------------	-----	--

Familles monoparentales	160	21,4%
<u>Hommes avec enfants</u>	24	3,2%
- Actif occupé	12	
- Chômeur ou inactif	12	
- Homme avec enfant(s) < 25 ans	16	
<u>Femmes avec enfants</u>	136	18,2%
- Active occupée	56	
- Chômeuse ou inactive	80	
- Femme avec enfant(s) < 25 ans	104	
Familles comprenant un couple	588	78,6%

IMMEUBLES COLLECTIFS

Nb total d'immeubles collectifs	79	
<u>Répartition selon la période d'achèvement</u>		
Avant 1915	0	0,0%
de 1915 à 1948	2	2,5%
de 1949 à 1967	5	6,3%
de 1968 à 1974	56	70,9%
de 1975 à 1981	16	20,3%
de 1982 à 1989	0	0,0%
1990 ou après	0	0,0%
<u>Immeubles selon leur nbre de logts</u>		
2 logements	2	2,5%
de 3 à 4 logts	0	0,0%
de 5 à 9 logts	21	26,6%
de 10 à 19 logts	35	44,3%
20 logts ou plus	21	26,6%
Nbre logts en immeubles collectifs	1 241	

RESIDENCES PRINCIPALES

Statut d'occupation

Nbre de résidences ppales

Propriétaire	269	22,0%
Locataire logement non HLM	217	17,8%
Locataire logement HLM	692	56,7%
Locataire meublé ou ch. d'hôtel	26	2,1%
Logé gratuitement	17	1,4%

Nbre de personnes logées (+ moyenne par logement)

Propriétaire	547	2,03
Locataire logement non HLM	415	1,91
Locataire logement HLM	1 704	2,46
Locataire meublé ou ch. d'hôtel	37	1,42
Logé gratuitement	34	2,00

Répartition selon le nbre de pièces

1 pièce	127	10,4%
2 pièces	270	22,1%
3 pièces	320	26,2%
4 pièces	334	27,4%

5 pièces	149	12,2%
6 pièces ou plus	21	1,7%

Répartition selon la période d'achèvement

Avant 1915	0	0,0%
de 1915 à 1948	13	1,1%
de 1949 à 1967	52	4,3%
de 1968 à 1974	773	63,3%
de 1975 à 1981	381	31,2%
de 1982 à 1989	2	0,2%
1990 ou après	0	0,0%

Surface du logement

Moins de 40 m2	121	9,9%
De 40 à 69 m2	461	37,8%
De 70 à 99 m2	506	41,4%
De 100 à 149 m2	129	10,6%
150 m2 ou plus	4	0,3%

Moyen de chauffage

Chauf. central collectif	1 165	95,4%
Chauf. central individuel		
- Gaz de ville	43	3,5%
- Fioul	10	0,8%
- Electricité	1	0,1%
- Gaz (citerne, bouteille)	0	0,0%
- Charbon, bois	0	0,0%
Ch. tout électrique	1	0,1%
Autres modes de chauffage	1	0,1%

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2004

Région : LORRAINE
Département : MOSELLE
Commune : METZ
ZUS : CHEMIN DE LA MOSELLE

Unité Urbaine : METZ
Numéro ZUS : 4105030

Taux de géolocalisation de la commune : 99,90%

Demands d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM toutes catégories	141		9 318		20 964		9 119	17 199
<i>dont catégorie 1</i>	94	66,7	6 227	66,8	13 371	63,8	67,4	66,7
<i>dont catégorie 6</i>	10	7,1	807	8,7	1 920	9,2	8,0	8,4
DEFM cat1+cat2+cat3	119	84,4	7 736	83,0	17 174	81,9	84,5	83,4
<i>dont avec activité réduite de moins de 79 h*</i>	17	14,3	995	12,9	2 202	12,8	11,2	11,3
DEFM cat6+cat7+cat8**	13	9,2	1 077	11,6	2 583	12,3	10,1	10,5

* pourcentage calculé sur les DEFM cat1+2+3

** C'est à dire avec activité réduite de plus de 78 h

Source : INSEE ANPE

Les tableaux qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1

Sexe et Age	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM catégorie 1	94		6 227		13 371		6 144	11 465
moins de 25 ans	26	27,7	1 415	22,7	3 073	23,0	29,1	26,3
de 25 à 49 ans	60	63,8	4 140	66,5	8 776	65,6	62,8	64,7
50 ans et plus	8	8,5	672	10,8	1 522	11,4	8,1	9,0
Hommes	62	66,0	3 537	56,8	7 446	55,7	61,6	60,2
<i>dont moins de 26 ans*</i>	12	19,4	898	25,4	1 911	25,7	30,5	28,1
Femmes	32	34,0	2 690	43,2	5 925	44,3	38,4	39,8
<i>dont moins de 26 ans*</i>	19	59,4	827	30,7	1 726	29,1	38,6	34,4

* 26 ans seuil particulier pour certaines mesures d'aide à l'emploi

Source : INSEE ANPE

Nationalité	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	s		23		25			
Français	60	63,8	5 411	87,2	12 011	90,0	80,0	81,1
Etrangers	34	36,2	793	12,8	1 335	10,0	20,0	18,9

Source : INSEE ANPE

Niveau de formation	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisé ou non renseigné</i>	s		50		107			
Niveau VI	24	25,5	894	14,5	1 702	12,8	20,7	20,8
Niveau V bis	11	11,7	442	7,2	883	6,7	9,5	9,1
Niveau V	32	34,0	2 262	36,6	5 648	42,6	47,5	45,3
Niveau IV	16	17,0	1 042	16,9	2 230	16,8	13,8	14,5
Niveau I, II et III	11	11,7	1 537	24,9	2 801	21,1	8,5	10,3

* les pourcentages sont calculés sur les niveaux déclarés (hors 'non précisé' ou 'non renseigné')

Source : INSEE ANPE

Ancienneté de Chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Moins de 6 mois	60	63,8	3 336	53,6	7 304	54,6	56,8	54,2
De 6 mois à moins de 1 an	12	12,8	1 203	19,3	2 578	19,3	18,9	19,7
De 1 an à moins de 2 ans	14	14,9	1 036	16,6	2 279	17,0	16,4	16,9
2 ans et plus	8	8,5	652	10,5	1 210	9,0	7,8	9,1

Source : INSEE ANPE

Qualification des DEFM	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
<i>Non précisée ou non renseignée</i>	s		43		87			
Manœuvres, ouvriers spécialisés	21	22,4	887	14,3	1 873	14,1	26,9	23,8
Ouvriers qualifiés	18	19,1	737	11,9	2 094	15,8	21,5	19,2
Employés non qualifiés	26	27,7	1 271	20,6	2 666	20,1	23,1	23,2
Employés qualifiés	24	25,5	2 183	35,3	4 513	34,0	23,8	27,1
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	5	5,3	1 106	17,9	2 138	16,1	4,8	6,7

* les pourcentages sont calculés sur les qualifications déclarées (hors 'non précisée' ou 'non renseignée')

Source : INSEE ANPE



Motif d'inscription à l'ANPE	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Licenciement ou fin convention de conversion	15	16,0	1 399	22,5	3 140	23,5	17,8	16,7
Première entrée sur le marché du travail	5	5,3	409	6,6	826	6,2	7,2	7,0
Fin de mission d'intérim	14	14,9	524	8,4	1 375	10,3	15,2	13,0
Fin de contrat à durée déterminée	28	29,8	1 565	25,1	3 462	25,9	23,4	23,2
Autres motifs d'inscription*	32	34,0	2 330	37,4	4 568	34,2	36,4	40,1

* Essentiellement 'autres cas', 'démission', et 'reprise activité après interruption >6 mois'

Source : INSEE ANPE

Indemnisation*	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Demandeurs indemnisés	62	65,9	3 920	63,0	8 877	66,4	61,6	59,3
dont régime d'assurance chômage	57	91,9	3 462	88,3	8 037	90,5	89,4	87,7
dont régime de solidarité	5	8,1	434	11,1	795	9,0	10,1	11,8
demandeurs non indemnisés	32	34,1	2 307	37,0	4 494	33,6	38,4	40,7

* données sous réserve (décalage de date pour la mise à jour de cette information)

Bénéficiaires du RMI	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE	14	14,9	991	15,9	1 827	13,7	17,5	19,8

Source : INSEE ANPE

Récurrence au chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Première inscription à l'ANPE	31	33,0	2 280	36,6	4 766	35,6	29,0	29,7
Réinscription	63	67,0	3 947	63,4	8 605	64,4	71,0	70,3
dont réinscrits depuis moins de 7 mois	34	54,0	1 780	45,1	3 891	45,2	50,4	51,2

Métiers recherchés	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Pers des services aux personnes et à la collectivité	15	16,0	821	13,2	1 815	13,6	15,2	16,9
Pers des services administratifs et commerciaux	11	11,7	819	13,2	1 835	13,7	7,6	8,4
Personnel de la distribution et de la vente	13	13,8	783	12,6	1 771	13,2	12,5	11,8
Personnel du transport et de la logistique	11	11,7	674	10,8	1 471	11,0	12,4	12,6
Personnel du BTP et de l'extraction	15	15,9	500	8,0	984	7,4	12,4	11,7
Pers de la mécanique, l'électricité, l'électronique	9	9,6	418	6,7	1 318	9,9	15,8	13,5
Personnel de l'industrie hôtelière	9	9,6	375	6,0	621	4,6	4,1	4,9
Cadres administratifs, Prof. information comm.	s		438	7,0	736	5,5	1,3	1,9
Professions des arts et du spectacle	s		88	1,4	150	1,1	0,4	0,4
Personnel de l'agriculture et de la pêche	s		117	1,9	238	1,8	1,6	1,9
Prof. intervention sociale, dévelop local, emplo	s		165	2,6	309	2,3	1,4	1,8
Personnel des autres industries**	s		23	0,4	35	0,3	0,4	0,7
Cadres commerciaux	s		240	3,9	460	3,4	0,6	0,8
Personnel de type artisanal	s		82	1,3	166	1,2	1,4	1,4
Techniciens industriels	s		129	2,1	311	2,3	1,8	2,0
Personnel de l'industrie de process	s		97	1,6	235	1,8	7,9	5,3
Autres métiers*	s		458	7,4	916	6,9	3,1	4,0

** matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois

Source : INSEE ANPE

* Les "autres métiers" comprennent : les professionnels de la formation initiale continue, médicales et paramédicales, les agents de maîtrise industrielle et les cadres techniques de l'industrie, enfin les techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie. On y ajoute les non renseignés

NOTA BENE	
s : donnée inférieure au seuil de secret statistique, non significatif	
Echelons géographiques de référence :	
Commune : commune (ou ensemble de communes) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU	
U. Urbaine : Unité Urbaine au sens INSEE (définition 2004) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU	
Zus Dep : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles du département (en % seulement)	
Zus Reg : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles de la région (en % seulement)	
Pour la signification complète des variables utilisées se rapporter au glossaire	

ZUS : 4105030

ZUS : CHEMIN DE LA MOSELLE

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2004

Région : LORRAINE
Département : MOSELLE
Commune : METZ
ZUS : HANNAUX,FRECOT,BARRAL

Unité Urbaine : METZ
Numéro ZUS : 4105040

Taux de géolocalisation de la commune : 99,90%

Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM toutes catégories	105		9 318		20 964		9 119	17 199
dont catégorie 1	71	67,6	6 227	66,8	13 371	63,8	67,4	66,7
dont catégorie 6	s		807	8,7	1 920	9,2	8,0	8,4
DEFM cat1+cat2+cat3	97	92,4	7 736	83,0	17 174	81,9	84,5	83,4
dont avec activité réduite de moins de 79 h*	8	8,2	995	12,9	2 202	12,8	11,2	11,3
DEFM cat6+cat7+cat8**	6	5,7	1 077	11,6	2 583	12,3	10,1	10,5

* pourcentage calculé sur les DEFM cat1+2+3

** C'est à dire avec activité réduite de plus de 78 h

Source : INSEE ANPE

Les tableaux qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1

Sexe et Age	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Total DEFM catégorie 1	71		6 227		13 371		6 144	11 465
moins de 25 ans	22	31,0	1 415	22,7	3 073	23,0	29,1	26,3
de 25 à 49 ans	46	64,7	4 140	66,5	8 776	65,6	62,8	64,7
50 ans et plus	s		672	10,8	1 522	11,4	8,1	9,0
Hommes	59	83,1	3 537	56,8	7 446	55,7	61,6	60,2
dont moins de 26 ans*	19	32,2	898	25,4	1 911	25,7	30,5	28,1
Femmes	12	16,9	2 690	43,2	5 925	44,3	38,4	39,8
dont moins de 26 ans*	7	58,4	827	30,7	1 726	29,1	38,6	34,4

* 26 ans seuil particulier pour certaines mesures d'aide à l'emploi

Source : INSEE ANPE

Nationalité	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Non précisé ou non renseigné	s		23		25			
Français	45	63,4	5 411	87,2	12 011	90,0	80,0	81,1
Etrangers	26	36,6	793	12,8	1 335	10,0	20,0	18,9

Source : INSEE ANPE

Niveau de formation	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Non précisé ou non renseigné	s		50		107			
Niveau VI	22	31,0	894	14,5	1 702	12,8	20,7	20,8
Niveau V bis	12	16,9	442	7,2	883	6,7	9,5	9,1
Niveau V	24	33,8	2 262	36,6	5 648	42,6	47,5	45,3
Niveau IV	10	14,1	1 042	16,9	2 230	16,8	13,8	14,5
Niveau I, II et III	s		1 537	24,9	2 801	21,1	8,5	10,3

* les pourcentages sont calculés sur les niveaux déclarés (hors 'non précisé' ou 'non renseigné')

Source : INSEE ANPE

Ancienneté de Chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Moins de 6 mois	47	66,3	3 336	53,8	7 304	54,6	56,8	54,2
De 6 mois à moins de 1 an	14	19,7	1 203	19,3	2 578	19,3	18,9	19,7
De 1 an à moins de 2 ans	9	12,7	1 036	16,6	2 279	17,0	16,4	16,9
2 ans et plus	s		652	10,5	1 210	9,0	7,8	9,1

Source : INSEE ANPE

Qualification des DEFM	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Non précisée ou non renseignée	s		43		87			
Manœuvres, ouvriers spécialisés	36	50,8	887	14,3	1 873	14,1	26,9	23,8
Ouvriers qualifiés	11	15,5	737	11,9	2 094	15,8	21,5	19,2
Employés non qualifiés	10	14,1	1 271	20,6	2 666	20,1	23,1	23,2
Employés qualifiés	12	16,9	2 183	35,3	4 513	34,0	23,8	27,1
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	s		1 106	17,9	2 138	16,1	4,8	6,7

* les pourcentages sont calculés sur les qualifications déclarées (hors 'non précisée' ou 'non renseignée')

Source : INSEE ANPE



Motif d'inscription à l'ANPE	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Licenciement ou fin convention de conversion	15	21,1	1 399	22,5	3 140	23,5	17,8	16,7
Première entrée sur le marché du travail	s		409	6,6	826	6,2	7,2	7,0
Fin de mission d'intérim	10	14,1	524	8,4	1 375	10,3	15,2	13,0
Fin de contrat à durée déterminée	19	26,8	1 565	25,1	3 462	25,9	23,4	23,2
Autres motifs d'inscription*	25	35,3	2 330	37,4	4 568	34,2	36,4	40,1

* Essentiellement 'autres cas', 'démission', et 'reprise activité après interruption >6 mois'

Source : INSEE ANPE

Indemnisation*	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Demandeurs indemnisés	47	66,2	3 920	63,0	8 877	66,4	61,6	59,3
dont régime d'assurance chômage	44	93,6	3 462	88,3	8 037	90,5	89,4	87,7
dont régime de solidarité	s		434	11,1	795	9,0	10,1	11,8
demandeurs non indemnisés	24	33,8	2 307	37,0	4 494	33,6	38,4	40,7

* données sous réserve (décalage de date pour la mise à jour de cette information)

Bénéficiaires du RMI	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE	16	22,6	991	15,9	1 827	13,7	17,5	19,8

Source : INSEE ANPE

Récurrence au chômage	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Première inscription à l'ANPE	20	28,2	2 280	36,6	4 766	35,6	29,0	29,7
Réinscription	51	71,8	3 947	63,4	8 605	64,4	71,0	70,3
dont réinscrits depuis moins de 7 mois	26	51,0	1 780	45,1	3 891	45,2	50,4	51,2

Métiers recherchés	ZUS	%	Commune	%	U. Urbaine	%	Zus DEP	Zus REG
Pers des services aux personnes et à la collectivité	5	7,0	821	13,2	1 815	13,6	15,2	16,9
Pers des services administratifs et commerciaux	s		819	13,2	1 835	13,7	7,6	8,4
Personnel de la distribution et de la vente	s		783	12,6	1 771	13,2	12,5	11,8
Personnel du transport et de la logistique	9	12,7	674	10,8	1 471	11,0	12,4	12,6
Personnel du BTP et de l'extraction	19	26,8	500	8,0	984	7,4	12,4	11,7
Pers de la mécanique, l'électricité, l'électronique	12	16,9	418	6,7	1 318	9,9	15,8	13,5
Personnel de l'industrie hôtelière	s		375	6,0	621	4,6	4,1	4,9
Cadres administratifs, Prof. Information comm.	s		438	7,0	736	5,5	1,3	1,9
Professions des arts et du spectacle	s		88	1,4	150	1,1	0,4	0,4
Personnel de l'agriculture et de la pêche	5	7,0	117	1,9	238	1,8	1,6	1,9
Prof. intervention sociale, dévelop local, emploi	s		165	2,6	309	2,3	1,4	1,8
Personnel des autres industries**	s		23	0,4	35	0,3	0,4	0,7
Cadres commerciaux	s		240	3,9	460	3,4	0,6	0,8
Personnel de type artisanal	s		82	1,3	166	1,2	1,4	1,4
Techniciens industriels	s		129	2,1	311	2,3	1,8	2,0
Personnel de l'industrie de process	5	7,0	97	1,6	235	1,8	7,9	5,3
Autres métiers*	s		458	7,4	916	6,9	3,1	4,0

** matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois

Source : INSEE ANPE

* Les "autres métiers" comprennent : les professionnels de la formation initiale continue, médicales et paramédicales, les agents de maîtrise industrielle et les cadres techniques de l'industrie, enfin les techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie. On y ajoute les non renseignés

NOTA BENE

s : donnée inférieure au seuil de secret statistique, non significatif

Echelons géographiques de référence :

Commune : commune (ou ensemble de communes) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

U.Urbaine : Unité Urbaine au sens INSEE (définition 2004) à laquelle appartient la ZUS ou la ZFU

Zus Dep : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles du département (en % seulement)

Zus Reg : Ensemble des Zones Urbaines Sensibles de la région (en % seulement)

Pour la signification complète des variables utilisées se rapporter au glossaire

ZUS : 4105040

ZUS : HANNAUX,FRECOT,BARRAL